

Commission pour l'éradication de la pauvreté infantile de la commune de Berchem-Sainte-Agathe

Rapport d'activité



TABLE DES MATIERES

1. Pourquoi une commission pour l'éradication de la pauvreté infantile ?	6
1.1 Une définition de la pauvreté	7
1.2 Comment mesure-t-on la pauvreté ?	8
1.3 Risque de pauvreté sur la base du revenu	8
1.4 Privation matérielle grave	9
1.5 Ménages à très faible intensité de travail	9
2. Composition de la commission	10
3. Les réunions de travail de la Commission	11
4. Les travaux de la Commission de lutte contre la pauvreté infantile	12
4.1 Intervention du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe	12
4.1.1 La précarité en Belgique	12
4.1.2 Les Chiffres clés – Région bruxelloise (2019) :	13
4.1.3 La pauvreté infantile	13
4.1.4 Quid de l'impact du coronavirus ?	20
4.1.5 Quelques pistes pour agir localement	20
4.1.6 Synthèse des interventions des membres de la commission à la suite de cette présentation	20
4.2 Présentation par Monsieur De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant	22
4.2.1 Le constat	22
4.2.2 Les effets de la crise COVID-19	22
4.3 Intervention de la SISP COMENSIA	24
4.3.1 Chiffres clés	24
4.3.2 Action sociale	24
4.4 Intervention de l'ONE	25
4.4.1 La métaphore du trou	25
4.4.2 Les 5 mécanismes pour améliorer la situation	25
4.4.3 La nécessité de mettre en place des interventions individualisées et sociétales	26
4.4.4 Remarques diverses	27
4.4.5 Synthèse des interventions à la suite des présentations de l'ONE et de Comensia	28
4.5 Intervention de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale	29
4.5.1 La démographie de Berchem-Sainte-Agathe	29
4.5.2 La population berchemoise	30
4.5.3 Enseignement et petite enfance	30
4.5.4 Marché du travail	30
4.5.5 La pauvreté à travers les revenus	31
4.5.6 Le logement	31
4.5.7 La santé	31
4.5.8 Quels défis pour la commune de Berchem-Sainte-Agathe ?	32
4.6 Intervention de la Fondation Roi Baudouin	32

4.6.1	Constats	33
4.6.2	Les leviers à l'échelle locale.....	33
4.7	Intervention de l'Observatoire de l'enfant de la Commission communautaire française.....	36
4.7.1	Présentation de l'Observatoire	36
4.7.2	Trouver et cibler les bons indicateurs pour agir efficacement	36
4.7.3	Quelles actions possibles ?.....	37
4.7.4	L'importance de l'accessibilité des lieux d'accueil pour la petite enfance	38
4.7.5	Conclusion	39
4.8	Intervention de l'Observatoire de la Santé et du Social. Présentation de l'Aperçu du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en région bruxelloise	40
4.8.1	Pourquoi ne recourt-on pas à des droits sociaux ?	40
4.8.2	Les mécanismes de non-recours aux droits.....	42
4.8.3	Enseignements des parcours socio-administratifs des personnes	43
4.8.4	Les enjeux de l'automatisation des données	44
4.8.5	Des pistes pour améliorer la situation.....	44
4.9	Intervention du centre LUCAS de la KU Leuven. Présentation « Le bien-être chez l'enfant et le jeune fragilisé »	45
4.9.1	Le bien-être mental chez l'enfant et le jeune	45
4.9.2	Les déterminants sociaux du bien-être	45
4.9.3	Ménages les plus fragilisés : étude relative au sans-abrisme et à l'absence de chez-soi.....	46
4.9.4	Des chiffres interpellant	47
4.9.5	Des pistes de réflexion	48
5.	Conclusion et pistes de travail	49
5.1	Connaître et identifier la pauvreté infantile à Berchem	49
5.1.1	Faire un état des lieux de la pauvreté infantile	49
5.1.2	Améliorer la détection des familles en situation de pauvreté.....	49
5.2	L'accueil des enfants et des (futurs) parents	50
5.3	La transition vers l'école.....	50
5.4	Agir sur les facteurs de déprivation.....	51
5.5	Mise en place d'un plan d'accompagnement social spécifique pour les familles précarisées	52
5.6	La problématique du logement	52
5.7	Anticiper l'évolution démographique de la Commune	53
5.8	Concernant la problématique du non-recours aux droits.....	53

Ce rapport a été rédigé par :

Monsieur Jérôme BOHBOT
Gestionnaire de projet du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe
jbohbot@cpas-ocmwberchem.brussels

I. Pourquoi une commission pour l'éradication de la pauvreté infantile ?

Les chiffres concernant la pauvreté en général et la pauvreté infantile en particulier, pour la Région bruxelloise, sont éloquentes et choquants pour une capitale européenne. Les indicateurs de pauvreté monétaire indiquent qu'un grand nombre d'habitants de la Région vivent avec un revenu faible : **un tiers de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté** (soit 1.366 € par mois pour une personne isolée et 2.868 € par mois pour un couple avec deux enfants).

Le taux de risque de pauvreté des enfants et des adolescents (0 à 17 ans) est encore plus élevé, ce qui témoigne des difficultés financières que rencontrent un grand nombre de familles avec enfants en Région bruxelloise : **41 % des enfants vivent dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil de risque de pauvreté**. Plus d'un enfant (0 à 17 ans) sur quatre vivent dans un ménage avec une très faible intensité de travail.

Un cinquième de la population d'âge actif (18 à 64 ans) vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement, dont la plupart des montants minimum sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté.

Entre janvier 2010 et janvier 2020, le nombre de personnes percevant un Revenu d'Intégration Sociale ou équivalent (RIS ou ERIS) du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe a augmenté fortement (+49 %), tandis que le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation de chômage (ou d'insertion) a baissé (-27 %). Le nombre de personnes en invalidité a également augmenté de façon notable (+65 %).

En janvier 2020, plus de 20% des Bruxellois de 18 à 64 ans vivaient avec une allocation. Près de 6 % touchaient un revenu d'intégration sociale (ou équivalent), 5 % avec une indemnité d'invalidité, 7 % avec une allocation de chômage (ou d'insertion) et 2,4 % avec une allocation de remplacement de revenu et/ou d'intégration.

En Région bruxelloise, un quart des élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire présentent un retard scolaire de minimum deux ans. Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, plus d'un sur dix a quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Quel que soit leur âge, les personnes sans diplôme du secondaire ont beaucoup de difficultés à accéder à l'emploi : 25 % des actifs bruxellois ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont au chômage.

Ces chiffres ne tiennent pas encore pleinement compte de l'impact de la crise liée à la pandémie de COVID-19 dont les effets risquent de se faire sentir à long terme, particulièrement en ce qui concerne les moins de 25 ans (décrochage scolaire, pauvreté étudiante, détresse psychologique etc.). Ils ne tiennent pas non plus compte de la crise liée à l'augmentation des prix de l'énergie qui impactent de nombreux foyers depuis le début du conflit ukrainien en 2022.

Face à la situation bruxelloise, Monsieur Vincent LURQUIN, conseiller communal, a demandé la création d'une Commission pour l'éradication de la pauvreté infantile qui a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 19/12/2019.

I.1 Une définition de la pauvreté

Il n'est pas facile de définir la pauvreté. Les définitions sont nombreuses, les interprétations encore plus ! Parle-t-on en effet de la même pauvreté dans un pays en voie de développement que dans un pays riche ?

On mesure la pauvreté via un indicateur : le seuil de pauvreté. Il peut être défini de manière absolue (en fonction d'un panier de consommation minimale) ou relative (en pourcentage du revenu médian ou moyen). Ce seuil prend des valeurs radicalement différentes selon l'option de calcul retenue pour le pays. Il correspond à un % de la population appelé taux de pauvreté. Ainsi, le seuil de pauvreté relative correspond à un taux (stable selon les pays) d'environ 15% de la population (% résultant de la méthode de calcul) ; ce qui ne veut pas dire que 15% de la population est pauvre¹. Ainsi, en général, le seuil de pauvreté absolue est utilisé dans les pays en développement et certains pays développés comme les Etats-Unis ou le Canada. Le seuil de pauvreté relative est, lui, utilisé dans l'Union Européenne (Eurostat utilise un seuil relatif de 60 % du revenu médian national, après transferts sociaux).

La pauvreté est donc traditionnellement définie comme l'insuffisance ou l'absence de revenus. Or, elle n'est pas seulement une question économique, elle est aussi une problématique multidimensionnelle complexe qui affecte tous les domaines de vie. Très souvent, tel que le constate notamment ATD Quart Monde, les précarités se cumulent et se renforcent. L'ensemble des droits fondamentaux n'est pas respecté. Il convient de parler de la composante sociale de la pauvreté. Cette dimension de la pauvreté se réfère à l'isolement, à la marginalisation et au sentiment d'impuissance qu'éprouvent ceux qui n'ont pas les moyens et les ressources nécessaires pour prendre une part active à leur milieu et, plus largement, à la société².

Sur le portail du Service public fédéral Sécurité sociale³ on peut lire que selon le Programme des Nations Unies pour le Développement⁴, la pauvreté est définie comme étant la combinaison de la pauvreté en termes de revenus, de développement humain et d'exclusion sociale. Le développement humain, c'est l'ensemble de besoins fondamentaux pour mener une vie décente comme la santé, l'éducation, le logement par exemple. De plus, Le facteur « temps » doit également être intégré à la définition de la pauvreté. En effet, la pauvreté peut être occasionnelle ou de longue durée. Plus la durée de la privation est longue, plus les dommages sur les droits seront importants.

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel, qui se manifeste par des privations dans différents domaines de la vie : le revenu, le travail, l'éducation, la santé, le logement et la participation sociale. Ces privations peuvent agir à la fois comme cause et conséquence d'exclusions

1 Source Wikipedia - https://fr.wikipedia.org/wiki/Seuil_de_pauvret%C3%A9

2 Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, « Riches de tous nos enfants. La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans » - <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2007/07-228-05.pdf>

3 <https://socialsecurity.belgium.be/fr/octroi-des-droits-sociaux/la-lutte-contre-la-pauvrete-en-belgique-en-6-questions>

4 <https://www.undp.org/fr>

dans d'autres domaines⁵. La pauvreté infantile est particulièrement sujette à ces causes et conséquences d'exclusion. D'ailleurs, selon Bernard De Vos, ancien Délégué général aux droits de l'enfant, « la pauvreté, ce n'est pas seulement un manque d'argent, c'est surtout un manque de possibilités de faire des choses... »⁶.

Selon Statbel, l'office belge de statistique, sur base de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), les principales conclusions pour la population belge sont les suivantes⁷ :

- **En 2020, 14,1% de la population en Belgique était considérée comme à risque de pauvreté monétaire (AROP)**. Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élevait alors à 1.284 € par mois pour une personne isolée (il est à souligner que ces calculs utilisent les revenus de 2019, qui n'ont donc pas été influencés par la crise COVID)⁸.
- **11,9% de la population vivait dans un ménage à faible intensité de travail (LWI)**.
- **3,9% des Belges souffraient de privation matérielle sévère (SMD)**.

Les personnes confrontées à au moins une des trois situations visées ci-dessus sont considérées comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROE) selon l'indicateur de pauvreté européen utilisé dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ». **En 2020, 18,9% de la population était donc considérée comme à risque de pauvreté en Belgique.**

I.2 Comment mesure-t-on la pauvreté ?

Comme l'indiquent les chiffres de Statbel, trois indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté, dans le cadre de la politique européenne :

1. Risque de pauvreté sur la base du revenu (pauvreté monétaire) ;
2. Privation matérielle grave ;
3. Ménages à très faible intensité de travail.

I.3 Risque de pauvreté sur la base du revenu

Le critère appliqué pour mesurer le risque de pauvreté monétaire est le seuil de 60% du revenu net médian équivalent (= seuil de pauvreté). Lorsque le revenu net total d'un ménage se situe en dessous de ce seuil, on parle d'un risque de pauvreté. Pour la Belgique, en 2020, le seuil de pauvreté était basé un revenu de 13.380 € net par an, soit 1.115 € net par mois pour un isolé, ou de 28.092 € net par an, soit 2.341 € net par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants (<14ans).

5 Baromètre social 2020 de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles - <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/barometre-social>

6 Bernard De Vos Délégué général aux droits de l'enfant – Rapport annuel 2019-2020 - <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=8793>

7 Risques de pauvreté en Belgique en 2020 - <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

8 En 2022, Le seuil de pauvreté a été recalculé par statbel à 1.366 euros pour une personne seule et à 2.868 euros par mois pour un ménage de deux adultes et deux enfants.

Selon ce critère, 41% des enfants de 0 à 17 ans vivent, en Région bruxelloise dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil du risque de pauvreté. Les familles monoparentales apparaissent comme fortement touchées. Elles constituent 12% des ménages (contre 10% en Belgique) et parmi elles 86% sont des femmes seules avec leurs enfants. Les familles monoparentales représentent un taux de risque de pauvreté de 46%. Les ménages avec 3 enfants affichent également un taux de risque de pauvreté élevé soit 56%⁹.

I.4 Privation matérielle grave

Cet indicateur concerne les personnes qui ne sont pas en mesure d'acquérir des biens ou services essentiels pour vivre, dont au moins 4 des éléments suivants :

1. Payer un loyer ou des factures courantes ;
2. Chauffer correctement son domicile ;
3. Faire face à des dépenses imprévues ;
4. Consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours ;
5. S'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile ;
6. Posséder une voiture personnelle ;
7. Posséder un lave-linge ;
8. Posséder un téléviseur couleur ;
9. Posséder un téléphone.

I.5 Ménages à très faible intensité de travail

Cet indicateur décrit la situation des ménages dans lesquels personne ne travaille (ou dans lesquels les membres ne travaillent que très peu) mais qui ne disposent pas nécessairement d'un revenu très faible.

Une personne en situation de très faible intensité de travail est une personne âgée de 0 à 59 ans vivant dans un ménage dans lequel les adultes (étudiants exclus) ont travaillé moins d'un cinquième de leur temps pendant l'année de référence.

Les familles monoparentales sont particulièrement vulnérables en regard de cet indicateur : moins d'un parent seul sur trois dispose d'un emploi en Région bruxelloise. Le taux d'activité de ces familles est de 43% et le taux d'emploi de 31%, ce qui constitue des chiffres particulièrement bas¹⁰.

9 SPF Economie – Statistics Belgium, EU-SILC 2019

10 **Le taux d'activité** exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses.

Le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée).

2. Composition de la commission

La Commission pour l'éradication de la pauvreté infantile est composée de :

- M. POLET Yonnec - Président
- M. BAILICHE Houari - Membre effectif (remplacé à partir du 20/09/2021 par M. VANHOEKE Benjamin)
- Mme BOUGMAR Laila - Membre effective (remplacée à partir du 27/04/2023 par M. Marc Vande Weyer)
- Mme. DJERROUD Sabrina - Membre effective
- Mme DUBOCCAGE Chantal - Membre effective
- M. HERMANS Marc - Membre effectif
- Mme. KAZADI Gladys - Membre effective
- M. RIGA Vincent - Membre effectif
- M. LANDELOOS Rudy - Membre effectif (remplacé par Mme. MAYOR Nathalie)
- M. LURQUIN Vincent - Observateur
- M. Régine HEIJVAERT - Observatrice
- M. CULOT Jean-François - Président du CPAS - Invité (jusqu'en avril 2022)
- M. BOHBOT Jérôme - Gestionnaire de projet du CPAS - Invité

Pour chaque réunion de la commission, un membre du *Secretarial pool* de la Commune est chargé de prendre note et de rédiger les PV.

A partir de décembre 2022, le secrétariat est assuré par le service Affaires sociales de la Commune.

3. Les réunions de travail de la Commission

La commission s'est réunie cinq fois entre fin 2020 et 2021 et à une reprise en 2023, accueillant chaque fois deux intervenants dont l'activité ou les recherches sont liées au thème de la pauvreté infantile et de la précarité.

Réunion du 19/11/2020

- Mise en place de la commission, de son fonctionnement et élection du Président : M. POLET Yonnec Echevin des affaires sociales.

Réunion du 20/01/2021

- Présentation d'une synthèse sur la pauvreté infantile en Région bruxelloise et à Berchem-Sainte-Agathe par M. Jean-François Culot, Président du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe
- Présentation par M. De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant.

Réunion du 11/03/2021

- Intervention de Madame Elise Fastenakel, Directrice de la branche sociale de Comensia
- Intervention de Monsieur Benoît Parmentier, Administrateur général de l'ONE

Réunion du 21/04/2021

- Intervention de Madame Marion Englert, collaboratrice scientifique à l'Observatoire de la Santé et du Social.
- Intervention de Madame Françoise Pissart, Directrice de la Fondation Roi Baudouin

Réunion du 20/09/2021

- Intervention de Madame Perrine Humblet, représentante de l'Observatoire de l'Enfant
- Intervention de Madame Laurence Noël, collaboratrice scientifique de l'Observatoire de la Santé et du Social

Réunion du 17/04/2023

- Intervention de Madame Nele VAN DEN CRUYCE Nele, docteur en sociologie et collaboratrice scientifique de LUCAS, centre de recherche et de consultance en matière de soins de la KU Leuven.

Vous trouverez en annexe de ce rapport un tableau reprenant les dates de chaque réunion et des présences à chacune d'entre elles.

Il convient également important de souligner que les présentations se sont déroulées entre 2021 et 2023. Dans un souci de rester fidèle aux propos des différents intervenants, les chiffres et statistiques présentés dans chaque exposé correspondent aux données disponibles à la date de ces derniers.

4. Les travaux de la Commission de lutte contre la pauvreté infantile

4.1 Intervention du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

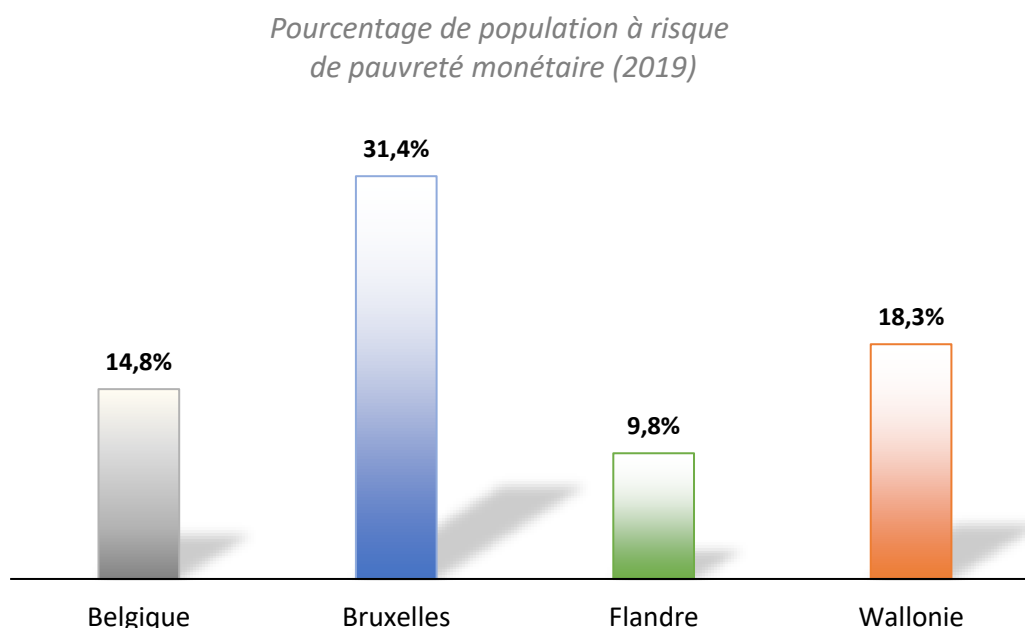
Lors de la première réunion accueillant des intervenants extérieurs, la Commission a reçu **M. Jean-François CULOT, le Président du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe** qui a présenté une synthèse sur la pauvreté infantile dans la commune réalisée par M. Jérôme BOHBOT, Gestionnaire de projet au CPAS.

La Belgique a un des taux de précarité infantile les plus hauts d'Europe, selon l'Unicef. La pauvreté ou précarité infantile est avant tout liée à de fortes disparités dans la population belge. Avant de se pencher plus précisément sur le cas des plus jeunes, il est bon de rappeler que selon Statbel (enquête SILC 2019) réalisée avant la crise sanitaire liée au coronavirus, 14,8 % de la population était considérée comme à risque de pauvreté monétaire¹¹.

4.1.1 La précarité en Belgique

De fortes disparités régionales

Cette moyenne d'un peu plus d'un Belge sur six vivant dans une situation considérée à risque cache de fortes disparités entre les régions du pays :



¹¹ Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur à 1.230 euros par mois pour une personne isolée.

Au-delà de ces moyennes, il convient de souligner qu'en 2019¹² :

- 14,8 % de la population en Belgique était considérée comme à risque de pauvreté monétaire ;
- 12,4 % de la population vivait dans un ménage à faible intensité de travail ;
- **4,4 % des Belges souffraient de privation matérielle sévère ;**
- 19,5 % de la population était confrontée à au moins une des situations visées ci-dessus et considérée comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'indicateur européen de la pauvreté dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » (AROPE) ;
- Par ailleurs, 19,3 % de la population belge déclarait rencontré des difficultés à joindre les deux bouts en fin de mois ;
- **21,5% des Bruxellois se trouvaient en situation précaire.**

4.1.2 Les Chiffres clés – Région bruxelloise (2019) :

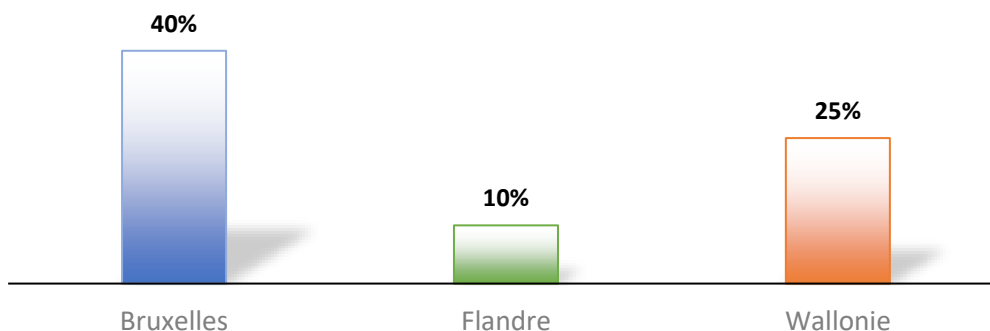
33 %	De la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté . Soit plus du double de la moyenne nationale.
30,2%	Des familles monoparentales ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances hors du domicile ou ne sont pas en mesure de faire face à une dépense imprévue .
25 %	Des enfants de moins de dix-sept ans vivent dans un ménage n'ayant aucun revenu du travail . C'est le cas pour un adulte sur cinq.
25 %	Un quart des élèves du secondaire accusent un retard scolaire de minimum deux ans . Cette part est de 37 % à Saint-Josse, contre 11 % à Woluwe-Saint-Pierre.

4.1.3 La pauvreté infantile

Selon l'Unicef, un enfant sur cinq (20,6 %) en Belgique vit dans un foyer disposant d'un revenu inférieur à 60 % de la moyenne : « *un taux extrêmement choquant dans un pays riche et aussi développé que le nôtre* ». Et toujours selon l'Unicef avec la crise du COVID le taux pourrait grimper à 25 %.

Ce taux global cache d'importantes disparités en fonction des régions du pays :

Nombre d'enfants touchés par la pauvreté en Belgique :



¹² Source : IBSA

Le risque de pauvreté chez les jeunes entre 16 et 24 ans est aussi en augmentation, il est passé de 15,3 % en 2011 à 21,2 % en 2016¹³ et ces trois dernières années, le nombre d'étudiants qui frappent aux portes des CPAS a explosé.

Bernard De Vos, le Délégué général aux droits de l'enfant le souligne dans son rapport 2019 : *«derrière ces statistiques qui ne suffisent plus, à elles seules, à exprimer l'ampleur pourtant dramatique du phénomène, se cache une pauvreté qui continue à creuser encore plus profondément le fossé entre les plus nantis et les plus fragiles, à broyer le quotidien de trop nombreux enfants dès leur naissance, parfois même dès leur conception, à pourrir les relations des familles avec les institutions et les administrations, même celles qui sont chargées de leur venir en aide, à entraver la scolarité des enfants, à forcer des parents à opérer des choix cornéliens entre des besoins pourtant fondamentaux, parfois vitaux».*

Les indicateurs de pauvreté et de déprivation des enfants

Toujours selon Bernard De Vos, *« Comme nous l'a expliqué un ado, la pauvreté, ce n'est pas seulement un manque d'argent, c'est surtout un manque de possibilités de faire des choses... »*

En effet, **face à la pauvreté, que devient le droit à des conditions de vie décentes, à la culture, aux loisirs pour les plus jeunes ?**

Dans les familles en difficulté **des enfants sont, aujourd'hui, privés de soins de santé en raison des dettes de leurs parents** qui sont confrontés à des choix cornéliens comme payer les lunettes du petit dernier ou remplir le frigo.

On peut aussi se poser la question du droit à l'instruction de ces enfants dans notre système scolaire qui est régulièrement pointé comme l'un des plus inégalitaires d'Europe.

Afin de calculer des indicateurs de pauvreté objectifs chez les enfants, l'Union européenne a établi 17 items de déprivation matérielle. Il s'agit d'indicateurs monétaires et d'indicateurs spécifiques. A partir de ces critères d'analyse, on constate qu'**en Région bruxelloise, le taux de déprivation, c'est-à-dire le nombre d'enfants privés de l'accès à au moins trois de ces items est de 29%.**

13 Selon le SPF Economie

INDICATEURS DE PAUVRETÉ ET DE DÉPRIVATION DES ENFANTS

LES INDICATEURS MONÉTAIRES €€€

AU NIVEAU UE, TOUS LES MEMBRES DU MÉNAGE (ENFANTS ET ADULTES) SONT « PAUVRES », SI LE REVENU DU MÉNAGE EST INFÉRIEUR AU SEUIL DE PAUVRETÉ (60% DU REVENU MÉDIAN NATIONAL).

• LE SEUIL DE PAUVRETÉ DÉPEND DU NIVEAU DE REVENU DANS CHAQUE PAYS. IL S'AGIT D'UNE MESURE RELATIVE.

• TOUS LES MEMBRES DU MÉNAGE SONT TRAITÉS À ÉGALITÉ :

MÉNAGE = BOÎTE NOIRE.

LES INDICATEURS SPÉCIFIQUES ☑☑☑

• L'UE A AUSSI AGRÉÉ DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES DE DÉPRIVATION DES ENFANTS EN MARS 2018. CES INDICATEURS MESURENT LES DIFFICULTÉS QUOTIDIENNES DES ENFANTS, QUI PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DE CELLES DE LEURS PARENTS.

• ILS SONT BASÉS SUR 17 ITEMS CONSIDÉRÉS COMME NÉCESSAIRES POUR TOUT ENFANT VIVANT EN EUROPE.

• ILS MESURENT LES DIFFÉRENCES PLUS « ABSOLUES » ENTRE PAYS CAR LES ITEMS SONT LES MÊMES QUELQUE SOIT LE NIVEAU DE RICHESSE DU PAYS.

17 ITEMS DE DÉPRIVATION MATÉRIELLE

(* SI DÉSIRÉ)

AU MOINS UN ENFANT DU MÉNAGE N'A PAS :



1 QUELQUES VÊTEMENTS NEUFS *



2 DEUX PAIRES DE CHAUSSURES *



3 FRUITS ET LÉGUMES FRAIS CHAQUE JOUR *



4 VIANDE, POULET, POISSON, VÉGÉ CHAQUE JOUR *



5 LIVRES ADAPTÉS À L'ÂGE *



6 ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS EXTÉRIEURS *



7 JEUX D'INTÉRIEUR *



8 ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE LOISIRS *



9 POSSIBILITÉ DE CÉLÉBRER DES FÊTES *



10 POSSIBILITÉ D'INVITER DES AMIS *



11 PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES *



12 1 SEMAINE DE VACANCES PAR AN *



LE LOGEMENT DU MÉNAGE EST :



13 MAL CHAUFFÉ

LE MÉNAGE / LES ADULTES SONT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE :



14 REMPLACER DES MEUBLES USAGÉS *



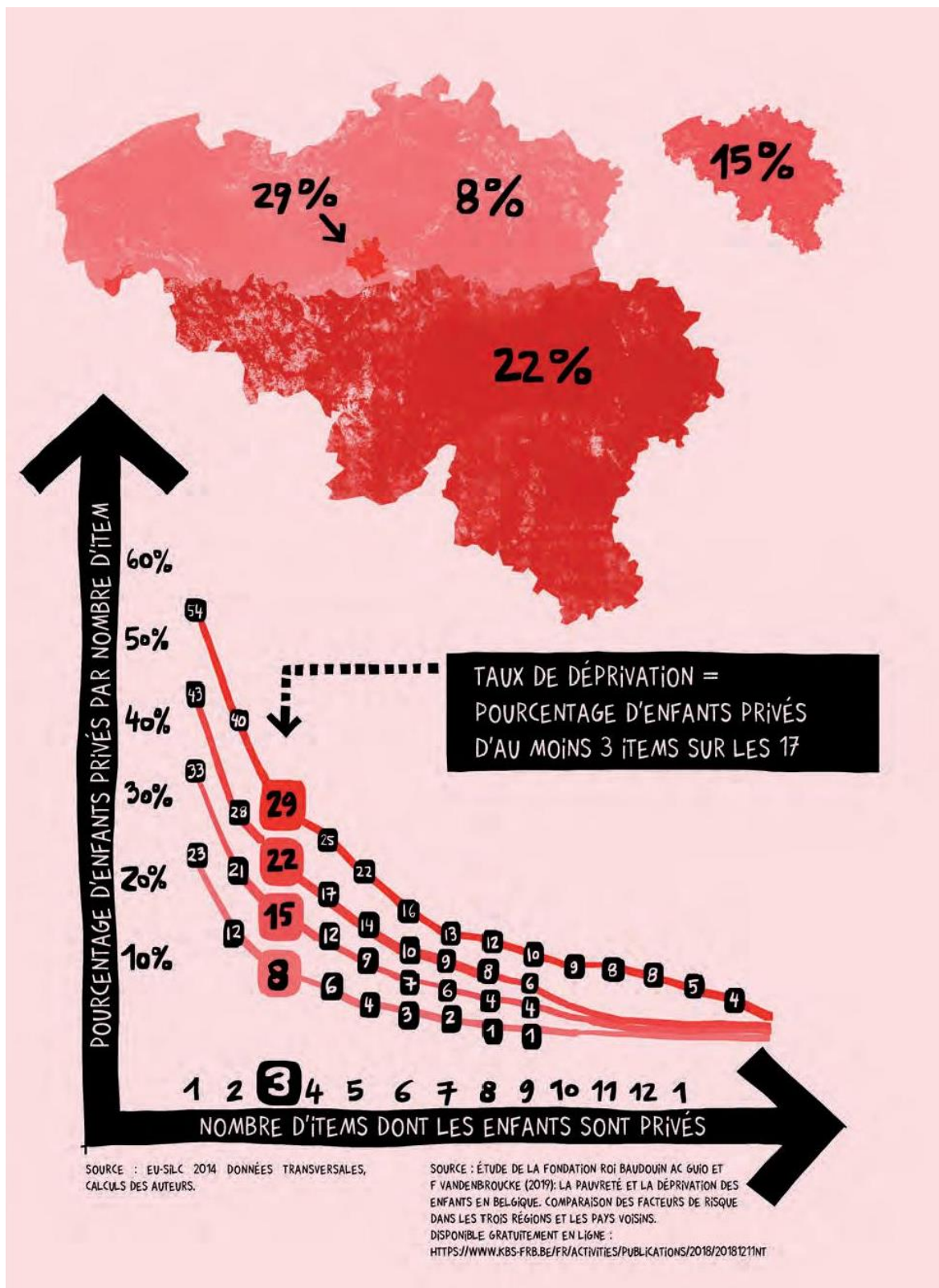
15 POSSÉDER UNE VOITURE *



16 ÉVITER LES ARRIÉRÉS DE PAIEMENT



17 DISPOSER D'UNE CONNEXION INTERNET *

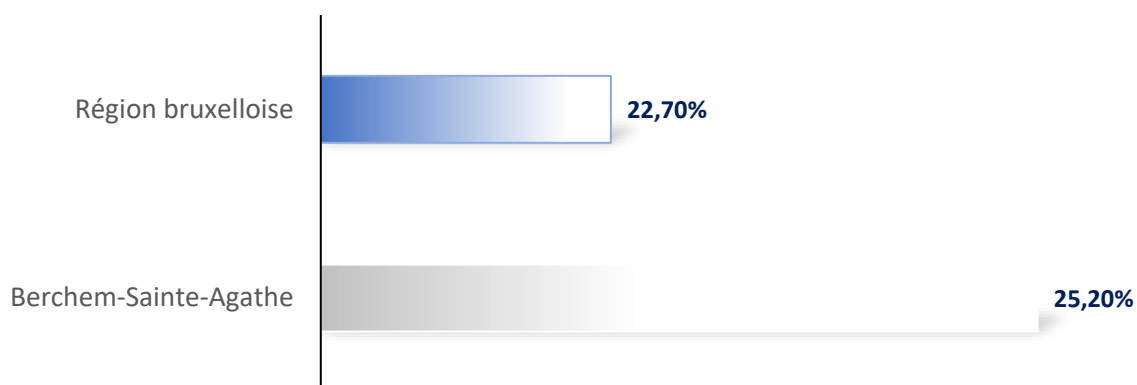


Source : Droits de l'enfant - Le Délégué général - Rapport 2019

Un manque de statistiques locales, mais...

Aujourd'hui il est difficile d'avoir des statistiques récentes et par commune sur la pauvreté infantile. Cependant on dispose de chiffres locaux sur des situations qui constituent souvent des facteurs en lien avec la pauvreté des plus jeunes : le nombre de familles monoparentales, le nombre de naissances dans les foyers sans revenus et le retard scolaire notamment.

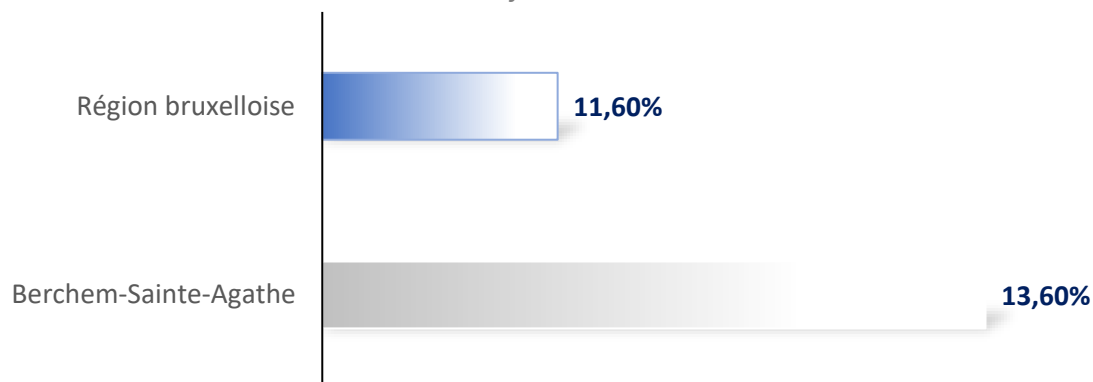
Part des moins de 18 ans dans la population totale (%)



Source : Zoom sur les communes – édition 2016

Les moins de 18 ans constituent une part plus importante de la population berchemoise comparé à la moyenne de la Région bruxelloise. Cela peut constituer un facteur de risque supplémentaire face à la précarité des plus jeunes.

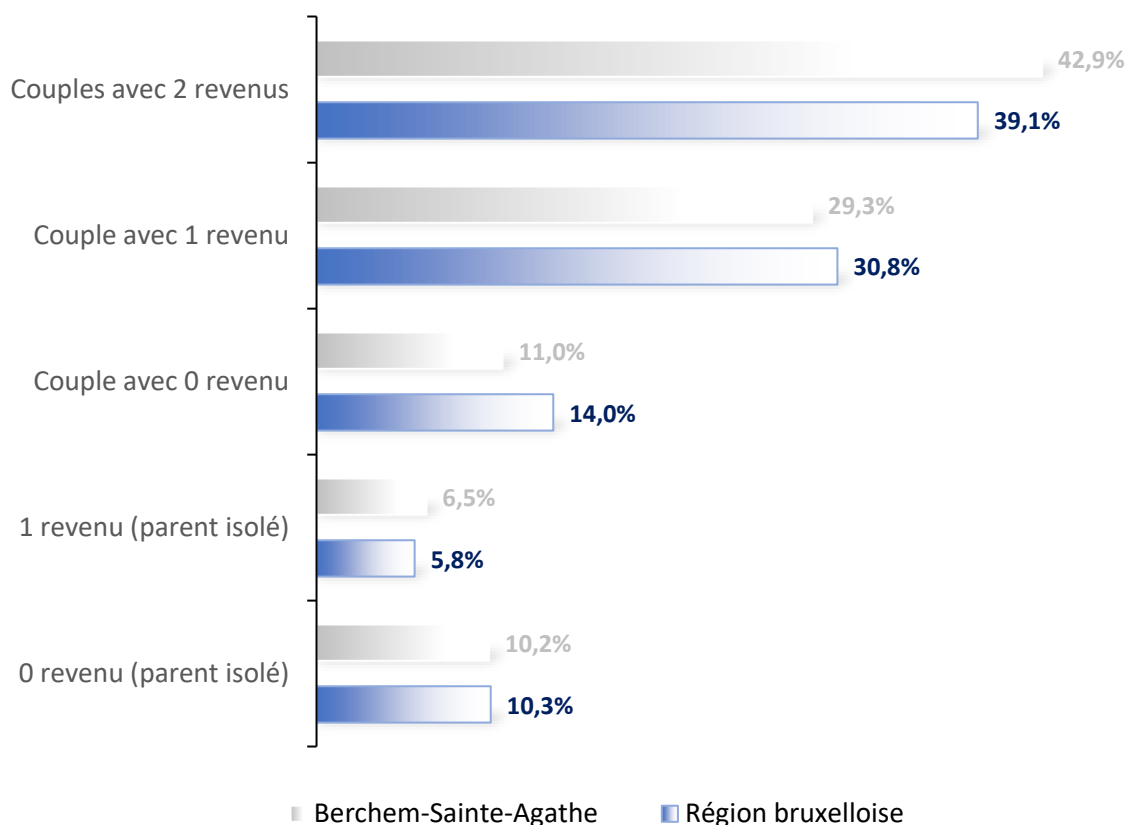
*Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés
au 1^{er} janvier 2020*



Source : IBSA

Pour les ménages monoparentaux également, la part de ces derniers est plus importante à Berchem-Sainte-Agathe que la moyenne régionale. Là encore il s'agit d'un facteur aggravant pour le risque de pauvreté infantile.

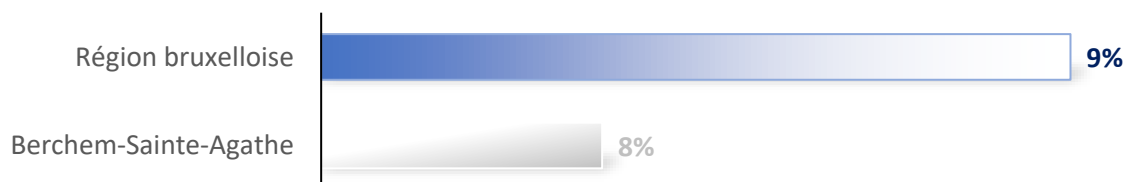
Répartition des naissances selon le nombre de revenus du travail dans le ménage et la situation familiale (2009-2013)



Source : Zoom sur les communes – édition 2016

Même si ces statistiques commencent à dater, elles soulignent que **28% des enfants qui naissent à Berchem-Sainte-Agathe, viennent au monde dans un foyer potentiellement précarisé** (21,2% dans un foyer sans revenu et 16,7% dans un foyer monoparental). C'est toutefois moins que la moyenne régionale (sauf pour les segments des familles monoparentales).

Proportion d'élèves dans le premier degré du secondaire avec au moins 2 ans de retard, année scolaire 2017-2018



Source : Baromètre social 2019

Dans ce domaine, Berchem-Sainte-Agathe se situe dans un cluster moyen avec les communes d'Ixelles, de Ganshoren, d'Etterbeek, d'Anderlecht, de Forest et de Jette.

La problématique de la précarité scolaire est assez bien définie par Bernard De Vos « *Trop souvent, les enfants vivant dans un milieu culturel pauvre ont un retard scolaire et sont envoyés dans l'enseignement spécialisé alors qu'ils ne souffrent d'aucun handicap. Et les classes populaires sont surreprésentées dans les sections techniques et professionnelles, qui sont très mal considérées alors qu'elles devraient être des filières d'excellence !* »

On peut également souligner la part de personnes à charge de famille aidées par le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe (RIS + équivalent) par rapport au nombre général de personnes aidées :

Nombre de personnes avec famille à charge/nombre moyen de RIS-ERIS par mois (Berchem)



Nombre de personnes avec famille à charge/nombre moyen de RIS-ERIS par mois (Région bruxelloise)



La comparaison avec les chiffres de l'ensemble de la Région est intéressante car elle montre que le nombre de personnes à charge de famille aidées à Berchem-Sainte-Agathe est plus important, ces dernières y représentent un quart des dossiers¹⁴.

4.1.4 Quid de l'impact du coronavirus ?

« **La crise de la covid est venue encore aggraver cette situation** », souligne Caroline Van der Hoeven, coordinatrice du Réseau belge de lutte contre la pauvreté. En effet, les travailleurs précaires (en intérim ou du secteur informel) qui ont perdu leur travail ne bénéficient pas du chômage temporaire. De plus, avec les différents confinements on constate que les frais domestiques (chauffage et d'électricité) ont augmenté, tout comme les prix des aliments dans les supermarchés. Ainsi, les familles qui étaient déjà en difficulté financière ont plongé dans le surendettement. Forcément l'augmentation de cette précarité a un impact sur les plus jeunes et les questions suivantes se posent :

- Comment confiner dans le calme une famille nombreuse ?
- Comment poursuivre dans de bonnes conditions un travail scolaire lorsque l'on ne dispose pas du matériel informatique adéquat ou d'une bonne connexion wifi ?
- Que deviennent les jeunes s'ils perdent le contact avec l'école ou les éducateurs de rue des quartiers populaires ?

4.1.5 Quelques pistes pour agir localement

De ces statistiques et de ces constats, on peut déterminer des pistes de réflexion à partir desquelles il est possible de travailler pour agir sur la pauvreté/précarité infantile au sein de la commune de Berchem-Sainte-Agathe :

- Cibler et apporter des aides spécifiques aux familles monoparentales qui constituent un des facteurs de risque principaux pour la précarité infantile ;
- Combler le déficit d'accès aux items de déprivation matérielle ;
- Apporter un soutien en matière scolaire afin d'éviter le décrochage des enfants en situation de précarité ;
- Identifier les familles dont le.s parent.s sont des travailleurs précaires pour leur venir en aide et éviter qu'eux-mêmes et leurs enfants ne s'enfoncent plus dans la précarité.

4.1.6 Synthèse des interventions des membres de la commission à la suite de cette présentation

La difficulté d'obtenir des chiffres spécifiques à l'enfance a été soulignée. Elle n'est pas liée à la commune de Berchem. En général, l'aide spécifique aux enfants est souvent groupée à celle des parents.

Sur les effets de la crise sanitaire, les demandes d'aides en matière de Revenu d'Intégration n'ont pas significativement augmenté en 2020/2021, en revanche les autres types de demandes, notamment les aides financières ponctuelles et les aides alimentaires ont, elles, connues une très forte hausse. Le

¹⁴ Source SPP IS, statistiques du 01/01/2020 au 21/08/2020)



CPAS a également constaté une augmentation des cas de pauvreté pécuniaire (citoyens ayant des biens mais pas de trésorerie). Il est cependant difficile, encore à l'heure actuelle, tant que des aides fédérales (droit passerelle, chômage temporaire, etc.) sont disponibles, de mesurer les conséquences de la pandémie sur le public à plus long terme. **Il y a un risque réel de crise sociale consécutive à l'après COVID.** Ce qui est cependant aujourd'hui constaté c'est que **les jeunes souffrent particulièrement de la situation sanitaire¹⁵** et que **les enfants en situation de pauvreté seront encore plus fortement impactés.**

Pour des statistiques plus complètes, le CPAS met désormais à disposition de tous, depuis la rentrée 2021, un bulletin statistique qui sera mis régulièrement à jour.

15 Les effets néfastes de la COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes ne seraient que la « partie émergée de l'iceberg » – UNICEF
<https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/les-effets-nefastes-de-la-covid-19-sur-la-sante-mentale-des-enfants-et-des-enfants-et-des-jeunes>

4.2 Présentation par Monsieur De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant



Monsieur Bernard DE VOS Délégué Général aux droits de l'enfant depuis 2008. Ses 11 années d'immersion dans le domaine lui ont permis d'établir des rapports annuels très complet de la situation¹⁶.

4.2.1 Le constat

Il est sans appel. Aujourd'hui, en Belgique notamment, la charte des droits de l'enfant est toujours bafouée et particulièrement dans l'enseignement et la santé.

Pour lutter contre la précarité infantile et pour éviter qu'elle se duplique de génération en génération comme une fatalité **il faut trouver les moyens de casser la spirale de la pauvreté générationnelle¹⁷**. Par exemple, il est couramment constaté que retard scolaire et pauvreté infantile vont de pair. De fait, dans notre système scolaire qui est très inégalitaire, **la pauvreté des parents entraîne régulièrement le placement des enfants dans l'enseignement spécialisé** alors qu'ils souffrent simplement d'un retard d'enseignement, ce qui les condamne très jeune à une vie professionnelle précaire et compliquée.

D'un point de vue plus concret, il faut aussi éviter que les enfants soient les messagers de la situation des parents. Par exemple, lorsque les parents ne peuvent pas payer les activités ou la cantine. **Les premières années sont primordiales, notamment pour les 0 à 3 ans**. Leur prise en charge devrait être une priorité absolue. Dans les régions riches où l'accueil de la petite enfance est plus développé on constate des résultats qui ont un fort impact sur l'intégration des enfants dans le système scolaire et sur leurs résultats par la suite.

4.2.2 Les effets de la crise COVID-19

Le nouveau rapport du Délégué met aussi l'accent sur les conséquences de la situation sanitaire dans un chapitre intitulé « Covid-19 : accélérateur d'injustices, bourreau des droits de l'enfant ». Il y souligne les évolutions négatives liées à la pandémie, les périodes de fermeture des écoles, les administrations fermées et moins facilement joignables, certains publics laissés de côté. **Il souligne l'arrivée de nouveaux pauvres :**

- Les travailleurs qui perçoivent un revenu mais ne parviennent plus à faire face aux obligations ;
- Les travailleurs qui ont une perte de revenu et tombent en dépression en y entraînant les enfants ;
- Les travailleurs au noir ;
- Les migrants.

¹⁶ <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2550>

¹⁷ Le Soir : « Comment la pauvreté peut se transmettre de génération en génération »
<https://www.lesoir.be/373910/article/2021-05-24/comment-la-pauvrete-peut-se-transmettre-de-generation-en-generation>



Il ne faut pas non plus oublier la situation des étudiants pauvres qui s'est nettement détériorée pendant les périodes de confinement et de fermeture de l'HoReCa notamment, privant un nombre substantiel d'entre eux d'un revenu complémentaire absolument nécessaire.

Au-delà de ces situations, certains constats du rapport portent à réfléchir, comme ce que dit Magali une maman qui vit seule avec 7 enfants : « Nous avons l'habitude de vivre les deux mois d'été cloîtrés à la maison, avec très peu de sorties. Ce premier mois de confinement n'a pas vraiment changé nos habitudes estivales. ».

Ce qui est certain, c'est que comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, **les jeunes et les étudiants ont été particulièrement impactés et à long terme par la crise sanitaire**. D'autres facteurs sont aussi encore difficiles à mesurer comme celui des expulsions domiciliaires pour lesquelles le moratoire décidé par la Région s'est terminé le 25 avril 2021.

4.3 Intervention de la SISP COMENSIA

La deuxième réunion de la Commission accueillant des intervenants extérieurs, s'est ouverte avec la présentation de **Madame Elise FASTENAKEL, Directrice de la branche sociale de Comensia** qui est venue aborder la thématique du logement.



À Berchem-Sainte-Agathe, ni l'administration communale, ni le CPAS ne possèdent de logements sociaux (en dehors de logements de transit). Les logements sociaux sont gérés par Comensia qui est **une coopérative de locataires à vocation sociale**.

4.3.1 Chiffres clés

Sur le territoire de la commune de Berchem, Comensia dispose de 670 logements répartis sur deux sites aux caractéristiques et au public très différents : le Hunderenveld et la Cité Moderne. Cela représente 670 logements.

50 %	Des ménages ont des enfants à charge .
37%	Sont des familles monoparentales (124 ménages).
90 %	Des familles monoparentales sont des mères célibataires .
40 %	Des locataires ont moins de 20 ans majoritairement dans la tranche 0 à 17 ans.
48%	Des ménages ont un revenu de remplacement (CPAS, mutuelle, chômage).

À la lecture de ces chiffres on constate qu'une partie importante des locataires de Comensia est particulièrement exposée au risque de pauvreté infantile. Même si les difficultés sociales des quartiers du Hunderenveld et de la Cité Moderne sont connues, le nombre de familles monoparentales, le nombre de foyers qui ne disposent pas de revenus d'un travail régulier et qui ont plusieurs enfants à charge reste interpellant et montrent qu'il est nécessaire de mener un travail particulier sur ces deux territoires.

4.3.2 Action sociale

La vocation sociale de Comensia joue sur deux dispositions :

- **Des actions menées par les services de Comensia** et notamment par des travailleurs sociaux de terrain. Dans ce cadre, la société organise des permanences de proximité, subsidie des projets destinés à des actions collectives et organise des activités comme des petits-déjeuners ou des fêtes de quartier.
- **Mise à disposition de locaux pour des structures extérieures**, comme les antennes LISA dans la Cité Moderne ou au Huderenveld, ou pour des acteurs de terrain comme l'asbl Cohésion Sociale, le service prévention de la Commune (école des devoirs), le CPAS, la Ligue des droits de l'enfant, l'asbl Passages, les Amis de Pinocchio, etc.

Au-delà des chiffres, Madame Elise Fastenakel souligne que ses équipes de terrain rencontrent **de plus en plus de parents dépassés, déroutés face à leurs enfants**. De plus, face à la crise du COVID-19, la coopérative a, du fait de ses statuts, revu les loyers des personnes ayant subi des pertes de revenus.

4.4 Intervention de l'ONE

Monsieur Benoît PARMENTIER, Administrateur général de l'ONE est venu parler de l'accueil réservé à la petite enfance et de son importance dans le développement des 0 à 3 ans.



Monsieur Benoît Parmentier a parlé de l'action bien connue de tous « Viva for Life » qui vient en aide aux familles vivant sous le seuil de pauvreté. Cela représente 1 enfant sur 3 à Bruxelles et 1 enfant sur 4 en Wallonie.

Cette action a donné lieu à la publication d'un rapport de recherche sur les dispositifs de lutte contre la pauvreté soutenus par l'ONE, la Fondation Roi Baudouin et Cap 48 - Viva for Live¹⁸.

4.4.1 La métaphore du trou

Le rapport se construit sur le principe du CME (Contexte, Mécanisme, Effet), afin d'en expliquer le principe, Monsieur Parmentier recourt à la métaphore du « trou » : quand il y a un trou soit on bouche le trou, soit on installe un filet de sécurité qui empêche les gens d'y tomber. **Aujourd'hui, les acteurs de terrain ont un impact conjoncturel**, ils estiment qu'ils n'ont pas la capacité de boucher ce trou. A peine ont-ils celle d'essayer d'aider ceux qui s'y trouvent à en sortir, voire d'empêcher certains d'y tomber. Ils ne luttent pas structurellement contre la pauvreté mais essayent d'en éviter les dégâts trop importants.

L'ONE, en tant que « service public », peut assurer un impact sociétal et structurel par exemple via un suivi préventif universel et accessible à tous, ou encore via une politique qui assurerait l'accès de tous les enfants aux milieux d'accueil de qualité. Un tel objectif est soutenu par les résultats de la recherche qui démontre que des projets d'accueil adaptés aux besoins (accessibilité financière, adaptations aux besoins en termes de formation, etc.) permettent de générer des effets positifs sur le développement global des enfants de familles en situation beaucoup plus précaires que celles accueillies au sein des milieux d'accueil classiques. De plus, étant donné que **les milieux d'accueil permettent également aux parents (et surtout, aux mères) d'être insérés sur le marché du travail**, l'extension de ce droit pour toutes les familles constitue également une reconnaissance de l'importance des activités non domestiques (formation, alphabétisation, soins de santé, etc.)

4.4.2 Les 5 mécanismes pour améliorer la situation

L'ONE mise sur une série de 5 mécanismes pour améliorer la situation en matière de pauvreté infantile :

- **Mécanisme de co-éducation** (des parents et de la communauté) : il s'agit de considérer le parent et l'intervenant comme des partenaires éducatifs d'une communauté remplaçant

¹⁸ Le L'impact des projets liés à la lutte contre la pauvreté infantile (EIPPI 2020)
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Recherches/EIPPI-Rapport-complet-maj.pdf

l'enfant au centre des intérêts. Dans ce type de projet éducatif, le parent est un acteur à part entière avec lequel il faut travailler pour que cela ait des effets sur l'enfant.

- **Mécanisme de « guidance parentale »** : les intervenants impliqués dans la guidance parentale offrent un accompagnement dirigé qui peut aller jusqu'à une suppléance des parents, afin de faciliter l'accès à leurs droits, de répondre à leurs besoins fondamentaux ou de les orienter, eux et leur famille, vers des services capables de répondre à leurs demandes. Ce mécanisme concerne plutôt les services d'accompagnement périnataux.
- **Mécanisme d'étayage des compétences parentales** : il vise à soutenir l'exercice de la parentalité de manière différenciée auprès des parents. L'objectif, ici, est de faciliter l'acquisition, le renforcement voire la modification des pratiques et des compétences parentales en s'appuyant sur les expériences positives.
- **Mécanisme d'étayage de l'enfant** : ces actions ont pour objectif de soutenir et de stimuler le développement de chaque enfant. L'accompagnement mis en œuvre privilégie ainsi le rôle actif de l'enfant tout en assurant un rôle de médiateur à l'adulte (intervenant ou parent).
- **Mécanisme de pédagogie institutionnelle** : le principe consiste ici à accompagner le parent afin qu'il puisse inclure dans ses pratiques d'exercice de parentalité, des repères, des limites ou des normes dans le respect de l'enfant et la bientraitance de l'enfant. La dimension institutionnelle représente le tiers (la société) entre le parent et l'enfant qui assure l'exercice d'une bientraitance de l'enfant. Cela peut par exemple se faire via des maisons d'accueil.

4.4.3 La nécessité de mettre en place des interventions individualisées et sociétales

Pour aider parents et enfants à sortir de la précarité **il est nécessaire d'intervenir de façon à la fois individualisée mais aussi de façon sociétale pour couvrir les besoins à 360°**, au risque de simplement mettre un pansement sur une jambe de bois. Il faut donc des :

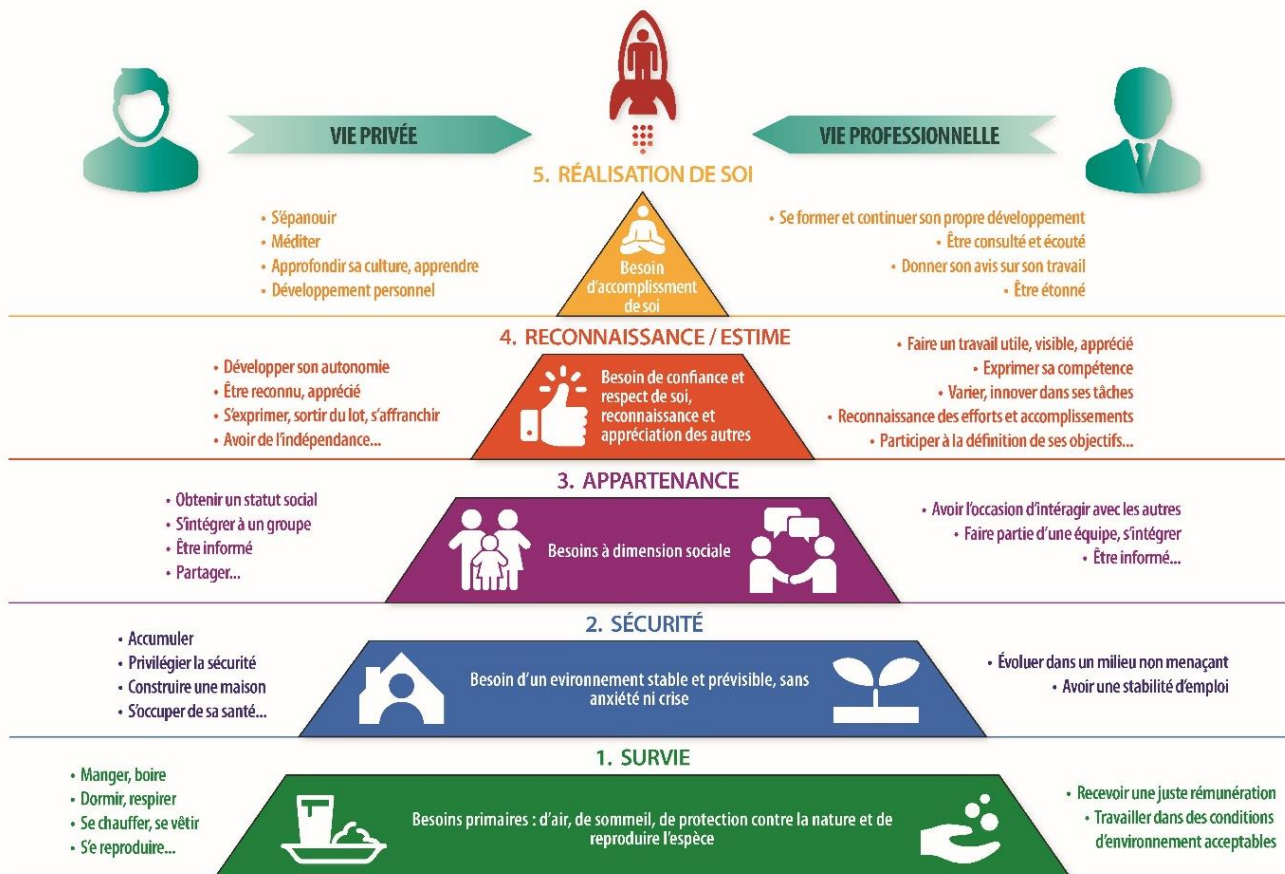
Mesures individuelles

- **Des interventions conjoncturelles** : ce sont des mesures qui visent à apporter des réponses à des besoins premiers. Nous nous situons ici dans les deux premiers niveaux de la pyramide de Maslow (voir illustration ci-dessous).
- **Des interventions structurelles individuelles** : ce sont des mesures qui agissent au niveau de l'individu et de la famille dans le but d'enrayer la logique de la pauvreté qui entraîne souvent une pauvreté générationnelle.

Mesures à l'échelle sociétale

- **Des mesures conjoncturelles** : ce sont des mécanismes sociétaux qui permettent de soutenir les personnes en général, à l'image par exemple des aides COVID.
- **Des mesures structurelles** : ce sont les mécanismes mis en place à l'échelle d'un Etat, comme la sécurité sociale par exemple.

PYRAMIDE DES BESOINS DE MASLOW



4.4.4 Remarques diverses

Monsieur Parmentier déplore qu'aujourd'hui, on soit obligé de mettre en place des initiatives du type « Viva For Life » pour pallier l'insuffisance des subventions octroyées par les pouvoirs politiques.

Il précise également que **beaucoup se joue pour l'enfant avant 3 ans** et que **les familles précarisées sont souvent celles qui ont le moins accès aux structures d'accompagnement et d'accueil**. Dans le cadre d'une famille précarisée l'accueil prénatal des parents ou de la maman est particulièrement important. Il faut aussi savoir que les premiers mots sont prononcés vers l'âge de 9 mois et que l'acquisition du vocabulaire se fait bien avant or, beaucoup de femmes seules avec enfant n'ont pas accès aux structures d'accueil car elles sont réservées aux parents qui travaillent. **Pourtant ce sont des lieux de socialisation essentiels pour le développement de l'enfant.**

Globalement, M. Parmentier déplore un **manque important de lieux de rencontres enfants/parents, de services d'accompagnement périnatal, de haltes et de maisons d'accueil et de structures d'aide à la jeunesse**. Tous ces établissements à leur niveau sont essentiels pour aider à sortir les enfants de l'exclusion.

Enfin, M. Parmentier suggère que la Commune de Berchem-Sainte-Agathe fasse des choix budgétaires pour cibler au maximum les aides vers les familles nombreuses et monoparentales.

4.4.5 Synthèse des interventions à la suite des présentations de l'ONE et de Comensia

La Commission constate qu'il est difficile d'intervenir sur ces sujets à l'échelle nationale, voire régionale, la nécessité d'investir est évidente, mais la complexité de la Belgique et de son mille-feuilles institutionnel n'aident pas la mise en place de politiques globales tant en termes de logement que d'accueil des enfants et des parents.

En matière de logement, **chez Comensia, il faut 10 ans pour obtenir un logement**, au niveau de la Région 51.000 dossiers de demande de logement social sont actuellement en attente, il est donc pratiquement **impossible de trouver un hébergement en urgence pour une famille précarisée**. Pourtant, l'accès à un logement décent est une des clés de la sortie de la précarité (cf. les interventions conjoncturelles dans l'exposé de M. Parmentier).

Une question a également été posée sur **le nombre de logements inoccupés dans le parc géré à Berchem par Comensia**. Mme. Fastenakel a précisé que **2% sont actuellement inoccupés pour cause de rénovation entre 2 locataires et il y a 6% (chiffres de 2020) de logements qui sont vides parce qu'ils demandent une grosse rénovation** (principalement dans la Cité Moderne).

La situation des sans-papiers a également été abordée. A la date où la Commission s'est tenue (le 11/03/2021), il y avait 29 sans-papiers sur le territoire communal dont 11 enfants. Ce type de situation est quasiment impossible à gérer en raison du manque de logements disponibles.

4.5 Intervention de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Madame Marion ENGLERT, Collaboratrice scientifique à l'Observatoire de la Santé et du Social¹⁹ est venue nous présenter des données statistiques récentes sur la région et sur Berchem-Sainte-Agathe lors de la troisième réunion de la Commission.



Les statistiques présentées par Madame Englert ont été compilées avant la crise COVID. Les effets de la pandémie tant sur les personnes que sur l'économie et la société auront certainement un impact sur les communes bruxelloises, mais il est encore trop tôt pour obtenir des données exploitables.

Cependant, deux points qui ressortent déjà de cette période de crise :

- **80% des bruxellois** déclarent subir une **baisse de revenus** ;
- Il y a un **creusement important des inégalités scolaires**.

4.5.1 La démographie de Berchem-Sainte-Agathe

L'une des caractéristiques de la commune tient depuis longtemps au fait qu'elle dépasse les moyennes régionales dans deux catégories de population : les personnes de moins de 25 ans d'une part, et celles de plus de 65 ans d'autre part.

Depuis 1990, la population de Bruxelles-Capitale s'accroît. Cela est essentiellement lié à un phénomène migratoire. A Bruxelles, l'immigration internationale croît fortement alors que les Bruxellois d'origine ont tendance à quitter la capitale. **Cette population est plus jeune et en âge d'avoir des enfants.** C'est ce qui explique que **Berchem connaît un des taux de croissance dans la catégorie des jeunes de moins de 18 ans parmi les plus élevés de la Région.**

Ainsi, de 2000 à 2020 la population berchemoise est passée d'un peu moins de 19.000 à plus de 25.000 habitants ce qui représente un taux de croissance de +36% (en 2015 elle était de 24.000 habitants), ce qui fait que la commune a sur la période 2010-2020 **le quatrième plus fort taux de croissance de la région** après Evere, Bruxelles et Anderlecht.

Si l'on se penche un peu plus sur les tranches d'âge, **les moins de 25 ans représentent aujourd'hui 25% des Berchemois** (contre 23% en moyenne sur la Région). Mais quand on observe plus en détail les

¹⁹ L'Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles-Capitale est le service d'étude des services du Collège réuni de la Commission communautaire commune. Il publie de nombreuses données et rapports sur la région, notamment :
 Zoom sur la commune de Berchem-Sainte-Agathe (2016)
https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/fiches-communales/2016/berchem-sainte-agathe_fr.pdf
 Baromètre Social (2020)
<https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/2020-barometre-social>
 Rapport thématique sur l'état de la pauvreté (2018)
<https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/rapports-thematiques-pauvrete-0>

catégories d'âge, c'est surtout la population des moins de 17 ans qui a connu une très forte augmentation entre 2000 et 2020 :

- + 62% pour les 12-17 ans
- + 64% pour les 7 à 11 ans
- + 78% pour les 4 à 6 ans
- + 64% pour les moins de 4 ans

Une telle croissance du nombre d'enfants implique forcément des changements importants pour une commune, que ce soit en termes d'équipements publics, de services, ou de structures d'accueil.

L'âge moyen de la population est d'environ 38 ans, ce qui signifie qu'elle rajeunit.

4.5.2 La population berchemoise

Près de la moitié des ménages (45%) sont des familles avec enfant. C'est une moyenne très supérieure à celle de la Région qui est de 36%.

Même si elle est en augmentation constante, **19% de la population berchemoise est d'origine étrangère ce qui reste très inférieur à la moyenne régionale (35%)**. Ce qui change, c'est l'origine de la population étrangère : les Roumains constituent désormais la première communauté étrangère de la commune devant les Marocains. Ces deux communautés sont en nette augmentation. Cela s'explique notamment par une migration intra bruxelloise de personnes qui habitaient dans le croissant pauvre de la Région.

Viennent ensuite les Français et les Espagnols. Globalement, toutes les autres communautés sont plutôt stables voire en baisse à l'exception de l'émergence d'une émigration syrienne (environ une centaine de personnes en 2020).

4.5.3 Enseignement et petite enfance

Le taux de natalité est en forte croissance, mais **1/5^{ème} des ménages est en risque de pauvreté** (sans revenu ou famille monoparentale avec un seul revenu).

Face à ce constat interpellant, Berchem affiche **une place en crèche pour 3 enfants**, ce qui est inférieur à la moyenne régionale. La différence avec la Flandre est flagrante : 36% de places en crèche à Berchem contre par exemple 50% de l'autre côté de la frontière linguistique. Or, l'un des axes de lutte contre la pauvreté infantile est le placement des enfants en milieu d'accueil.

Ce constat est étayé par le fait que **23 % des élèves du secondaire affichent au moins 2 ans de retard scolaire**, ce qui est clairement un indicateur de pauvreté infantile et des inégalités qui touchent les enfants défavorisés en matière scolaire. En effet, moins un enfant est socialisé pendant ses premières années, plus il a de risque de se retrouver en échec scolaire.

4.5.4 Marché du travail

En Région Bruxelles-Capitale, 26% des enfants vivent dans un ménage avec très faible intensité de travail et 42% des 0 à 17 ans vivent dans un ménage sous le seuil du risque de pauvreté.

À Berchem, le taux de chômage est de 15%, mais il grimpe à 25% dans la tranche des moins de 25 ans. Ces chiffres sont similaires aux moyennes régionales, mais à ceci près que le chômage est en forte baisse dans la Région, alors qu'il est plutôt stable à Berchem depuis 2007.

4.5.5 La pauvreté à travers les revenus

Le revenu médian à Berchem est légèrement supérieur à la moyenne régionale, mais cela masque **de fortes disparités**, notamment pour ce qui concerne la population des ensembles de logements sociaux (la Cité Moderne, le Hunderenveld). A contrario les revenus sont nettement plus élevés dans le sud de la commune.

En 2020, **3,5% de la population entre 18 et 64 ans bénéficient du RIS ou de son équivalent**. Ce chiffre est en nette augmentation - ils étaient seulement 1,3% en 2002 - et il augmente plus vite que la moyenne régionale. **Cela place Berchem en 6^{ème} position sur les 19 communes de la Région** et montre une paupérisation de la population.

28% de la population berchemoise bénéficie du statut BIM (intervention majorée pour soins de santé), ce chiffre grimpe à 36% pour les moins de 18 ans (ce qui est équivalent à la moyenne régionale).

4.5.6 Le logement

Les loyers berchemois sont en croissance tout comme ceux de la région bruxelloise. Ils sont pratiquement inaccessibles aux allocataires sociaux.

Le loyer mensuel moyen à Berchem-Sainte-Agathe se situe entre 720 € et 750 € ce qui est conforme à la moyenne régionale. En revanche **de plus en plus de demandes de logement sociaux** viennent allonger des listes d'attente déjà surchargées et le nombre de logements n'a pas augmenté. Aujourd'hui, on trouve 36.000 logements sociaux sur la Région et il y a 50.000 demandes en attente. Résultat, il faut environ 10 ans pour obtenir un tel logement.

En région Bruxelles-Capitale, 44% des moins de 18 ans vivent en ménage surpeuplé (plus de 2 enfants par chambre).

A Berchem, il y a 8% de logements sociaux (contre 7% en région bruxelloise). Ils sont regroupés sur deux sites : la Cité Moderne et le Hunderenveld.

4.5.7 La santé

Les conditions de vie influent directement sur la santé des personnes. Ainsi, plus le niveau socioéconomique (NSE) d'une commune est élevé, plus l'espérance de vie de ses habitants est également élevée. La qualité du logement, les moyens pour se nourrir correctement, le fait de devoir repousser des soins pour des raisons économiques, etc. tout cela influe sur la santé.

Il est interpellant de noter que le taux de mortalité infantile est par exemple deux fois plus important dans les ménages sans revenus que dans les ménages avec 2 revenus...

Berchem se situe pour cela dans le groupe des communes de NSE moyen.

Pour lutter contre la pauvreté en matière de santé, il est capital de mettre à disposition de tous un accès aux soins aussi bien préventif que curatif.

4.5.8 Quels défis pour la commune de Berchem-Sainte-Agathe ?

En guise de conclusion, Madame Englert souligne les défis auxquels Berchem doit aujourd'hui faire face :

- **Le rajeunissement, le diversification de sa population et l'augmentation du nombre de familles avec enfants**, ce qui implique de nouveaux besoins en termes de petite enfance, d'éducation, d'infrastructures publiques, d'offre de logements adaptés, etc.
- **La situation sociale des habitants** qui marque une tendance à la fragilisation, avec une augmentation importante du nombre de bénéficiaires du RIS ;
- Le flux migratoire de familles issues du croissant pauvre de la région ;
- **L'impact social de la crise du covid-19** qui provoque un appauvrissement d'une partie de la population et le renforcement des inégalités sociales (effet sur les parcours scolaires, le décrochage, etc.).

4.6 Intervention de la Fondation Roi Baudouin

Madame Françoise PISSART, Directrice de la Fondation Roi Baudouin est venue nous présenter les travaux et les outils réalisés par la Fondation sur le sujet de la pauvreté infantile.



**AVEZ-VOUS PENSÉ
À VOS PLUS PETITS CITOYENS
EN SITUATION DE PAUVRETÉ ?**

Bonnes pratiques communales



Créée en 1976 la fondation Roi Baudouin gère un budget annuel de 45.000.000 €. Au-delà de soutenir des projets et des initiatives au travers de différents programmes comme la justice sociale et la pauvreté, la santé, le patrimoine et la culture, le climat, l'environnement et la biodiversité ou encore l'engagement sociétal, elle commande et réalise des études sur des thématiques liées à ces programmes. Ainsi, le travail de recherche sur la pauvreté infantile a démarré en 2010 avec une étude sur l'impact de la pauvreté sur le cerveau.

Aujourd'hui, le constat est que la pauvreté touche particulièrement les enfants issus de l'immigration dans les grandes villes. C'est un thème qui pendant longtemps n'a pas été à l'agenda politique, il a fallu attendre plusieurs législations pour qu'il soit pris en considération.

Face au manque de financement des autorités politiques pour lutter efficacement contre la pauvreté infantile, la Fondation, grâce aux moyens financiers de la Loterie Nationale et des donations de philanthropes, a alloué des budgets pour mettre en œuvre des projets tests tels que la création de centres de rencontres.

Pour sa présentation Madame Pissart s'appuie notamment sur la publication « Avez-vous pensé à vos plus petits citoyens en situation de pauvreté »²⁰ publiée en 2019 par la Fondation. L'étude pose

²⁰ www.kbs-frb.be/fr/avez-vous-pense-vos-plus-petits-citoyens-en-situation-de-pauvrete-bonnes-pratiques-communales

d'emblée la question : « **Pourquoi faire des jeunes enfants un public prioritaire de la lutte contre la pauvreté ?** »

4.6.1 Constats

La Belgique est l'État membre de l'UE où la proportion d'enfants vivant dans des ménages sans emploi est la plus élevée. En même temps, le soutien au revenu de ces ménages y est structurellement médiocre si on le compare à de nombreux autres pays :

- Dans le cadre d'un parent isolé (2 enfants) travaillant au salaire minimum, le système fiscal et social ajoute peu de « soutien net » au salaire minimum qui est déjà très bas ;
- Si le parent est sans emploi, l'aide sociale et les allocations familiales sont trop faibles pour éviter la pauvreté.

Un master plan ambitieux, basé sur une évaluation approfondie des politiques existantes, est nécessaire à tous les niveaux (fédéral, régional, local), de manière non dogmatique et factuelle, mais comme déjà évoqué, il se fait toujours attendre...

En fait, on se positionne souvent au mauvais niveau pour agir. En effet, **il ne faut pas attendre d'avoir résolu les problèmes des familles pauvres pour se préoccuper de l'avenir de leurs enfants et investir dans des politiques qui doivent accroître les chances de ces enfants de réussir.** Une étude récente de l'OCDE montre que la mobilité sociale est en panne dans les pays de l'OCDE²¹. On y parle de *sticky floors* qui font que les enfants issus de milieux pauvres ont une forte probabilité de devenir eux-mêmes des adultes pauvres :

- **A quatre ans, un enfant issu d'une famille pauvre maîtrise deux fois moins de mots en moyenne qu'un enfant issu de milieu favorisé**, ce qui ralentira son apprentissage ultérieur de la lecture ;
- **En moyenne, au sein des pays de l'OCDE, les origines sociales expliquent entre 11 et 14% des écarts de résultats aux tests PISA**, qu'il s'agisse de mathématiques, sciences ou lecture. Ce taux atteint **20% en Belgique** !

Ces constats rejoignent déjà ceux faits dans plusieurs interventions survenues au cours des précédents rendez-vous de la Commission, et soulignent l'importance de la prise en charge des très jeunes enfants dès avant la période scolaire, mais également l'importance d'essayer de briser le cycle de la pauvreté générationnelle.

4.6.2 Les leviers à l'échelle locale

Face au manque de politique ambitieuse de lutte contre la pauvreté infantile au niveau national, c'est souvent au niveau local que les choses avancent. **Localement, on peut lutter contre les problèmes de**

21 Rapport de l'OCDE publié en 2018 « A broken social elevator ? How to promote social mobility ? »

www.oecd-ilibrary.org/search?value1=9789264301085&option1=quicksearch&facetOptions=51&facetNames=pub_igold_facet&operator51=AND&option51=pub_igold_facet&value51=%27igo%2Foecd%27&publisherId=%2Fcontent%2Figo%2Foecd&searchType=quick

manière plus ciblée, et on accroît les chances d'obtenir des résultats visibles et tangibles. Une commune constitue pour cela un formidable espace de créativité et d'expérimentation de politiques nouvelles.

Madame Pissart souligne ainsi les points suivants :

1. Tous les responsables communaux doivent être conscients des risques liés à la pauvreté des enfants ;
2. Les aspects socio-économiques sont clés. S'y attaquer est une condition nécessaire mais pas suffisante pour que les enfants échappent aux effets de la pauvreté sur leur avenir ;
3. Mener des politiques qui bénéficient aux enfants en difficulté ne veut pas dire qu'il faut des actions qui ciblent exclusivement ces enfants ;
4. Faire des plans ne suffit pas : il faut mener des actions et les évaluer ;
5. L'impact des mesures augmente si on combine plusieurs compétences (transversalité-coopération-coordination) ;
6. L'importance de faire équipe ;
7. On ne changera rien sans y mettre des moyens financiers et humains : les autorités publiques, associations et la philanthropie.

Des « projets » originaux peuvent ainsi être menés et si leur pertinence et leur efficacité sont démontrées dans le cadre d'une évaluation sérieuse, inspirer d'autres communes ou villes, voire devenir des programmes, puis potentiellement nourrir et enrichir une politique régionale et/ou fédérale.

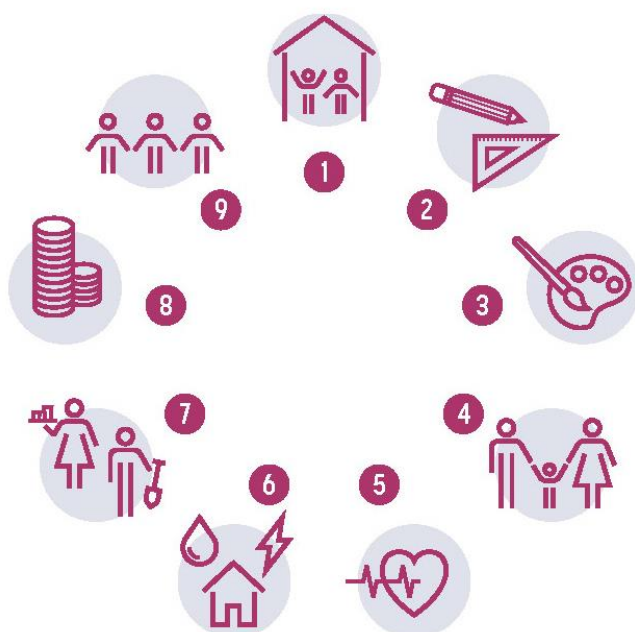
L'échelon communal est celui qui se trouve au plus proche des personnes en situation de pauvreté et il dispose de leviers pour agir. Il intervient en complément des politiques structurelles menées au niveau fédéral, communautaire et régional. **Il peut permettre d'accroître les perspectives d'emploi des parents isolés et peu qualifiés, d'augmenter le niveau de vie des ménages, de protéger les enfants des effets négatifs de la déprivation et d'offrir des opportunités de développement à tous les enfants.** Pour cela, on peut identifier 9 leviers prioritaires d'action possibles²² :

22 Lahaye, W., Pannecoucke, I. & Sansen, F. (2019). *Pauvreté des enfants au niveau local : Cartographie communale et leviers politiques*. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.

<http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/pauvret%C3%A9%20des%20enfants%20au%20niveau%20local.pdf>

LES 9 LEVIERS THÉMATIQUES

Neuf grands domaines de compétences ont été identifiés³ pour agir contre la pauvreté infantile :



1. l'accès à un milieu d'accueil
2. l'éducation
3. le temps libre
4. le soutien à la parentalité
5. la santé
6. l'accès à un logement de qualité, à l'énergie et à l'eau
7. l'emploi
8. les revenus
9. la participation des enfants

Il faut également améliorer la formation du personnel d'accueil des enfants dès le plus jeune âge et agir afin atténuer l'impact de la pauvreté.

Madame Pissart a également fait référence à l'étude intitulée « La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique »²³ réalisée par Anne-Catherine Guio et Frank Vandenbroucke. Cette étude aborde notamment la liste des 17 items de déprivation infantile proposée par Guio et al (2017) et adoptée en mars 2018 au niveau de l'UE pour mesurer la déprivation des enfants. Ces critères sont d'ailleurs repris et analysés par le Délégué général aux droits de l'enfant dans son rapport 2019²⁴.

La Fondation Roi Baudouin a également édité une excellente publication en 2017 intitulée « Pauvres gosses ! Comment communiquer sur la pauvreté des enfants »²⁵. Elle propose un travail de réflexion sur la façon d'aborder et d'exprimer la pauvreté infantile dans une perspective non stigmatisante et mobilisatrice. L'étude utilise pour cela la méthode du framing, c'est-à-dire en se positionnant sur des angles et des opinions différents. C'est une approche originale qui pousse à la réflexion et à questionner l'image que l'on a sur la pauvreté.

²³ Etude publiée par la FRB
<http://www.frankvandenbroucke.uva.nl/wp-content/uploads/2018/12/326.pdf>

²⁴ Rapport Annuel 2018-2019/Rapport Pauvreté 2009-2019
<http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=8639>

²⁵ <https://preprod.kbs-frb.be/fr/pauvres-gosses-comment-communiquer-sur-la-pauvrete-des-enfants>

4.7 Intervention de l'Observatoire de l'enfant de la Commission communautaire française.

Madame Perrine HUMBLET, représentante de l'Observatoire de l'Enfant, est venue nous présenter une synthèse des constats faits par l'Observatoire en matière de pauvreté infantile lors de la quatrième séance de travail de la Commission.

4.7.1 Présentation de l'Observatoire

Créé en 1991, l'Observatoire de l'enfant est le programme de recherches et d'analyses de la Cellule Enfance et Milieux d'accueil de l'enfant de la Commission communautaire française concernant la politique de l'enfance, et en particulier la politique d'accueil de l'enfant.

Il s'adresse aux parents, aux professionnels de l'enfance, aux chercheurs, aux décideurs politiques et aux pouvoirs publics et met à leur disposition des connaissances, des services, des informations, les résultats de ses recherches et des recommandations pour faire progresser les réflexions et débats.

Son expertise fait aujourd'hui de l'Observatoire de l'enfant le pôle de référence en matière d'information, de conseil et de coordination sur les politiques de l'enfance menées à Bruxelles.

L'observatoire de l'enfant publie la revue biannuelle « Grandir à Bruxelles »²⁶.

« Les enfants vivent au même moment dans la même société mais pas dans le même monde. »²⁷

Quand on parle des enfants, on peut adopter deux approches :

- **Les enfants ici et maintenant ;**
- **Les adultes de demain** et la nécessité d'investir dans ce capital humain.

4.7.2 Trouver et cibler les bons indicateurs pour agir efficacement

Pour mener une politique efficace de lutte contre la pauvreté infantile il faut commencer par avoir des mesures objectives. C'est à partir des données obtenues par ces mesures que l'on pourra évaluer les actions à mener et en mesurer leurs résultats.

En règle générale, en ce qui concerne le domaine de la précarité, on trouve des enquêtes menées sur un échantillon de population. C'est le cas par exemple des études de l'IWEPS²⁸ qui utilisent un indicateur composite pour déterminer la pauvreté. Il est basé sur les mesures des données suivantes :

- Privation matérielle sévère (aspect matériel) ;
- Risque de pauvreté (revenu) ;
- Faible intensité du travail.

²⁶ www.grandirabruxelles.be/index.php/56-2/grandir-a-bruxelles/

²⁷ Lahire B. (dir.), 2019, *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Seuil, 1232 p
<https://journals.openedition.org/cybergeol/33783#:~:text=Avec%201232%20pages%2C%20l'ouvrage,in%C3%A9galit%C3%A9s%20d%C3%A9tenu%20par%20Thomas%20Piketty.&text=Saisir%20les%20in%C3%A9galit%C3%A9s%20d%C3%A8s%20la%20fabrication%20sociale%20des%20individus%20%C2%BB>

²⁸ L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique - www.iweps.be

Il y a 20 ou 30 ans, on utilisait surtout des mesures indirectes pour déterminer la situation des ménages et on en tirait des conclusions quant à l'impact sur les enfants. **Aujourd'hui on réalise des études directement centrées sur l'enfance comme celle qui définit les 17 critères matériels et sociaux de privation des enfants** (vêtements, aliments, loisirs, livres, vie sociale, etc.). Dans ce cadre on considère qu'à partir de 3 manques on se trouve dans une situation de déprivation.

Ce type d'approche permet d'identifier les risques de pauvreté liés aux revenus, à l'emploi, aux études, à la composition de ménage, etc.

Autres exemples : l'étude de 2013 intitulée « Accompagnement autour de la naissance pour les familles précarisées : offre et besoins »²⁹ ou celle de 2015 intitulée « Santé périnatale en Wallonie »³⁰, démontrent notamment que les risques liés à l'origine et au niveau d'études des mamans influent sur la mortalité infantile et les risque de pauvreté des enfants. Même si elles ne sont pas récentes, en l'absence de mise en place à l'échelle nationale pour lutter contre la pauvreté infantile, ces études proposent des pistes intéressantes de réflexion.

Le bureau du plan a récemment donné un avis tranché sur l'évolution du risque de pauvreté de la population de moins de 60 ans en Belgique³¹. **Les risques de pauvreté dans les familles très nombreuses et sur les familles monoparentales y ont plus que doublé entre 2006 et 2017...**

4.7.3 Quelles actions possibles ?

Pour lutter contre cette paupérisation on peut s'appuyer sur différents dispositifs :

- **Des dispositifs directs de soutien aux revenus** (chômage, Revenu d'Intégration, aides sociales, allocations familiales, etc.) ;
- Dispositifs indirects comme **l'élargissement des milieux d'accueil** périscolaires et périnataux de la conception de l'enfant à l'âge de 3 à 6 ans.

Ces services doivent être axés sur deux axes : une approche généraliste pour les services périnataux et une approche plus centrée sur la pauvreté pour les questions de pauvreté.

Il faut développer une **universalité progressive** (notion de tuilage) qui consiste à repérer dans les structures généralistes les personnes en situation précaire pour aller vers un service plus spécifique et un accompagnement plus profond et surtout, il ne faut absolument pas négliger une thématique qui revient presque systématiquement dans les études et les constats : **la question de l'isolement social qui joue un rôle clé dans les mécanismes de pauvreté** et dans ceux qui touchent les enfants en particulier.

29 Humblet P, Cremers A, Labat A, Sow M. *Accompagnement autour de la naissance pour les familles précarisées : offre et besoins*. Août 2013, 71 p. + annexes. La même recherche a été menée en parallèle dans la région flamande.
<http://aispn.be/wp-content/uploads/2015/03/accnaiss.pdf>

30 www.cepip.be/pdf/rapport_CEPIP_wallonie2015_tma.pdf

31 www.plan.be/publications/publication-2126-fr-l-evolution-du-risque-de-pauvrete-de-la-population-de-moins-de-60-ans-en-belgique

APPROCHE 'UNIVERSALITE PROGRESSIVE'

On accueille tout le monde



On identifie les personnes à suivre plus spécifiquement.

On évite ainsi d'avoir des services exclusivement réservés aux pauvres, ce qui accentue encore la stigmatisation et la ségrégation sociale.



On les oriente ensuite les personnes vers les services adéquats : ONE, planning familial, santé, aide aux personnes, à la jeunesse, structures associatives, etc.

Les structures associatives sont intéressantes mais ont des limites. Elles répondent en général à un but particulier, elles apportent des services complémentaires aux services institutionnels, mais elles dépendent souvent d'initiatives locales et ont un pouvoir d'action limité par leur taille, leur situation géographique ou leurs finances.

Quoi qu'il en soit, **le soutien périnatal élargi a besoin de s'organiser en réseau pour être efficace.**

4.7.4 L'importance de l'accessibilité des lieux d'accueil pour la petite enfance

Il convient aussi de travailler sur l'accessibilité des lieux d'accueil destinés à la petite enfance. Aujourd'hui, les structures ne sont absolument pas utilisées de façon égale par la population : **moins les parents travaillent, moins les enfants vont en milieu d'accueil**. 80% des enfants qui fréquentent les crèches sont des enfants de travailleurs (ce chiffre atteint 90% en maison d'enfants). La situation est un peu plus équilibrée dans les haltes-accueil (qui traditionnellement étaient financées par des acteurs du domaine social).

Le constat est donc qu'**aujourd'hui les enfants qui sont dans des familles en risque de pauvreté ont le moins accès aux structures d'accueil**. Pourquoi ?

Si **le nombre de places disponibles** est clairement, ici, en cause car elle entraîne une politique de « priorité aux enfants de parents qui travaillent ». **D'autres facteurs peuvent aussi être pris en compte**. Les familles à risque de pauvreté ont souvent une information lacunaire sur leurs droits et sur ce qui existe, elles ont aussi parfois développé une méfiance envers l'institution, elles sont aussi souvent isolées ou repliées sur une communauté et éprouvent une crainte du jugement. Tout cela participe à des cas de demandes non efficaces ou non comprises ou trop compliquées et au renoncement. On est ici dans **un mécanisme de non-recours au droit**.

Aujourd'hui, cette situation pose de plus en plus problème. **En restant dans son noyau familial défavorisé, l'enfant ne développe pas ses aptitudes sociales, sa capacité de vivre en groupe, ses fonctions cognitives, le langage, etc.** Il arrive alors en classe de maternelle et ne peut se réaliser de façon harmonieuse s'il ne s'est pas familiarisé au contact d'autres enfants et si l'école n'est pas une continuité de ce qu'il a vécu dans un milieu d'accueil de petite enfance où les pratiques pédagogiques

et éducatives sont très développées. Il est alors considéré comme un « **enfant sauvage** », ne respectant pas les rangs, les injonctions ou ne les comprenant pas, ne sachant pas mettre son manteau tout seul, etc.

C'est une situation mal vécue par l'enfant, mais aussi par les enseignants qui ne sont pas formés pour cela et n'ont souvent pas la capacité de prendre le temps nécessaire pour s'occuper plus de ces enfants. L'école devient alors un lieu de garderie et plus un lieu d'apprentissage. **Les retards s'accumulent et l'exclusion aussi** et c'est ainsi que l'on arrive à 23 % des élèves du secondaire qui affichent au moins 2 ans de retard à Berchem...

Il est donc important de développer les structures d'accueil en petite enfance et aussi de mener des actions de formation et de sensibilisation auprès des enseignants et du personnel des écoles pour améliorer l'accueil des enfants qui viennent d'un milieu précaire.

4.7.5 Conclusion

Des actions peuvent être menées. Par exemple, on peut décider de **distribuer de manière plus équitable les places d'accueil pour la petite enfance**. Cela implique :

- Une politique volontariste et sociale ;
- De ne pas fragmenter l'offre et d'ouvrir plus à la mixité ;
- De renforcer l'accessibilité primaire et secondaire pour les familles en situation de vulnérabilité.

Autre point clé à viser : **améliorer la transition vers la maternelle** (voir les guides Fraje³² et du RIEPP³³). Pour cela, il est capital d'impliquer les parents dans le processus, de développer des pratiques qui mixent l'aspect éducatif et les soins au sens large (educare) avec des rencontres entre professionnels de la petite enfance et de la maternelle.

Il faut aussi **revoir les pratiques d'accompagnement des familles en situation de précarité**. Pour cela, Madame Humblet a également rappelé les actions de l'ONE et notamment les 5 mécanismes proposés pour améliorer la situation en matière de pauvreté infantile que nous avait exposés M. Parmentier lors de la troisième séance de travail de la Commission.

³² <https://www.fraje.be/>

³³ <http://www.riep.be/>

4.8 Intervention de Observatoire de la Santé et du Social.

Présentation de l'Aperçu du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en région bruxelloise³⁴

Madame Laurence NOËL, collaboratrice scientifique de l'Observatoire de la Santé et du Social, est venue nous présenter l'étude qu'elle a réalisée en 2016 sur le phénomène du non-recours aux droits et qu'elle continue d'actualiser.



Le non-recours aux droits est devenu un phénomène qui touche de plus en plus de personnes en situation de précarité ou de besoin d'une aide. Cela s'est considérablement accentué avec la pandémie de coronavirus, au point que **l'on estime aujourd'hui que près de 40% des personnes qui peuvent prétendre à une aide ne le font pas**. C'est une situation qui doit interpeller les services sociaux et plus généralement le secteur institutionnel.

En préambule, Madame Noël précise qu'il convient de définir ce que signifie le non-recours aux droits. **Il s'agit d'une personne qui ne bénéficie pas d'un droit pour lequel elle est éligible**. Cela ne doit pas être confondu avec la situation de quelqu'un qui n'est pas couvert par un droit, et est donc non éligible.

Le non-recours aux droits est un facteur de précarisation.

L'étude a été rédigée à partir de rencontres avec 68 professionnels, 26 interviews de personnes en situation de précarité et en consultant également les données de la BCSS.

4.8.1 Pourquoi ne recourt-on pas à des droits sociaux ?

Les mécanismes de non-recours peuvent être classés en 5 catégories :

- La non-connaissance ;
- La non-demande ;
- Le non-accès ;
- La non-proposition ;
- L'exclusion.

La non-connaissance

Le fait de **ne pas connaître ses droits ou d'ignorer son éligibilité est très fréquent**, pour bon nombre de personnes. Cela ne demande pas uniquement d'avoir un accès aux informations, mais aussi d'être en mesure de les comprendre, de comprendre leurs conditions d'octroi et les démarches à effectuer. Parfois, la personne dispose de trop d'informations, parfois de trop peu et quelquefois d'informations contradictoires voire erronées parce que les documents ou les sites web n'ont pas été mis à jour... Des

³⁴ <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/2016-rapport-thematique-aperçus-du-non-recours-aux-droits-sociaux-et-de-la>

personnes peuvent aussi se retrouver exclues d'un droit ou sanctionnées car elles n'ont pas respecté une condition de maintien sans le savoir ou sans l'avoir compris.

La non-demande

Le fait de ne pas demander un droit est souvent la conséquence d'une **expérience négative** de la personne, avec les institutions de la Sécurité sociale (accueil, exigences, refus). Cette expérience négative peut engendrer une non-demande, après un parcours antérieur long et complexe (épuisant, humiliant, etc.). **Cela peut être une forme de violence administrative. La non-demande peut aussi être liée au statut d'allocataire** (du CPAS, de chômeur, de malade, de handicapé, etc.) que suppose ce droit et ce statut peut être inacceptable ou culpabilisant pour certains.

Le non-accès

C'est **la situation la plus fréquente**. Il s'agit du fait de ne pas avoir accès à ses droits. **La personne se perd dans la complexité des critères, des démarches, du processus administratif. C'est le parcours du combattant !** Soit, elle abandonne temporairement ou définitivement ; soit, elle poursuit la demande et finira par obtenir, mais souvent avec de longs délais, un droit, auquel elle est pourtant éligible. On constate, aujourd'hui, que les formalités et les démarches sont de plus en plus nombreuses et exigeantes et qu'elles compliquent la régularisation administrative. De plus, les formalités se multiplient chaque fois que l'on change de statut ou que l'on fait une nouvelle demande ou une demande d'aide supplémentaire.

Dans ce cadre, les personnes qui renoncent se plaignent des situations conflictuelles avec les travailleurs sociaux, de l'obligation de se déplacer tout le temps, des files d'attente interminables, des discriminations, etc.

La digitalisation à marche forcée et le fonctionnement des administrations lié à la pandémie de COVID-19 augmentent considérablement les difficultés et les situations de fracture numérique, ce qui crée encore plus d'exclusion auprès d'une partie importante de la population en situation de besoin.

La non-proposition

Le fait de ne pas se voir proposer un droit est lié à la non-connaissance ou la non-compréhension des personnes et/ou des professionnels de la législation. Une part des personnes interviewées lors de l'étude estime également que le fait de ne pas (se voir) proposer un, ou des droit(s), peut être lié à des enjeux institutionnels (consignes internes, manque de temps, subjectivité du pouvoir d'appréciation des intervenants, devoir budgétaire, etc.). Cette forme de sous-protection sociale peut aboutir dans certains cas à l'inéligibilité à un droit en raison du dépassement du délai pour faire une demande ce qui a pour conséquence d'augmenter la rage de la personne envers le système et une perte de confiance supplémentaire.

L'exclusion

Le fait d'être exclu, temporairement ou définitivement d'un droit, est ici encore **souvent lié à une non-connaissance, mais aussi, aux changements successifs de législations** qui font que, parfois, certaines personnes sont dans l'impossibilité de répondre aux conditions pour maintenir un droit. Cette impossibilité est souvent plus présente dans des situations déjà très précaires, mais peut aussi résulter de l'urgence de certaines situations (expulsion du logement, perte d'emploi, maladie grave, etc.) dans lesquelles les personnes sont encore plus fragilisées et moins en état de faire des démarches.

Après une exclusion, la personne aura plus de mal à recourir à nouveau à des droits. En effet, plus il y a de mesures d'exclusion, plus y a de risques de non-recours. Cette nouvelle forme de sous-protection sociale est utile pour comprendre comment **les modifications des conditions d'octroi et de maintien des droits peuvent faciliter l'exclusion d'un nombre croissant de personnes** de droits auparavant plus stables. Cela illustre un mouvement plus général de sous-protection sociale, de précarisation et d'invisibilisation des personnes.

Quelques grands facteurs de sous-protection sociale :

Tout droit suppose, pour être effectif, une connaissance et une demande, qui nécessitent elles-mêmes, une compréhension, des ressources, des démarches et une aide éventuelle... Cependant, toute une série de freins peuvent venir compliquer chaque étape d'une demande, notamment :

- Des conditions toujours plus nombreuses pour accéder ou maintenir des droits ;
- Une complexité croissante de la législation ;
- Des modalités de communication compliquées (via guichet/téléphone/Internet, délais parfois très/trop longs) ;
- Des modalités organisationnelles (heures d'ouverture, les délais de traitement, les annulations de rendez-vous, le turn over des intervenants, etc.) ;
- Les modalités d'évaluation de la situation de la personne, de son évolution, de son attitude ou des des modalités contractuelles liées au droit, etc. ;
- La non-maîtrise du français et/ou du néerlandais ;
- L'état physique ou psychique de la personne ;
- La maîtrise des termes administratifs et juridiques ;
- Le revenu disponible ;
- La mobilité de la personne ;
- La nationalité, l'origine étrangère attribuée ou effective, le statut socio-économique attribué ou effectif, le statut socio-administratif, l'histoire personnelle de la personne, etc.

Tous ces facteurs peuvent venir compliquer ou bloquer les démarches d'une personne pour obtenir des droits auxquels elle est éligible car les personnes aujourd'hui précarisées sont elles aussi dans des situations beaucoup plus complexes qu'autrefois.

4.8.2 Les mécanismes de non-recours aux droits

Selon le droit que l'on étudie, on se trouve face à des mécanismes différents de non-recours. On peut déterminer ainsi cinq droits sociaux fondamentaux :

- Le logement ;
- La formation ;
- L'assurance chômage ;
- L'intervention majorée ;
- L'aide sociale au sens large.

Le logement. Il est en général au cœur du système. Tout d'abord, parce que les logements sont chers en région bruxelloise, qu'il n'y a pas suffisamment de logements sociaux, mais surtout parce la perte de logement entraîne une perte de droits en cascade.

La formation. Elle est synonyme d'émancipation, de possibilité d'accéder à une situation professionnelle meilleure qui permettra de s'intégrer et de s'épanouir. Malheureusement, quand on parle de public en situation de précarité, **c'est souvent l'inutilité des formations qui ressort**. Les conditions de maintien de certaines allocations orientent les personnes d'une manière de plus en plus contrainte vers des choix d'études ou de formation **ne menant pas nécessairement à l'obtention d'un emploi ou à un emploi de qualité**. Il y a aussi les cas où l'on est obligé d'arrêter une formation pour signer un contrat art.60 ou pour un job parce que l'on ne peut pas faire autrement...

Le chômage. Les évolutions de l'assurance chômage illustrent la tendance au durcissement d'accès aux droits. Cela se concrétise par le risque d'une exclusion temporaire ou définitive. **En 10 ans, le nombre de sanctions a augmenté de façon très importante en Région bruxelloise** et la diminution de la couverture pousse les personnes à se rendre ensuite au CPAS pour demander de l'aide. En matière de chômage, l'allocataire potentiel est face à la complexité des conditions d'octroi et à leur compréhension. **Nombreuses sont les situations où des personnes ne parviennent plus à constituer un droit au chômage après avoir occupé une ou plusieurs activités sur le marché de l'emploi** (emplois de courte durée, à temps partiel, ou précaires). Ce durcissement d'accès à l'assurance chômage consécutif aux changements législatifs et à la précarisation accrue des emplois tend à amplifier des situations de non-recours et de sous-protection sociale.

La santé. La santé est un droit, mais malgré cela il y a des familles qui n'en bénéficient pas. La non-connaissance de cet avantage subsiste. **On sous-estime le nombre de personnes non ou mal assurées**. Parmi les problèmes que cela pose, il y a les reports de soins qui peuvent entraîner des conséquences importantes pour le futur des personnes.

L'aide sociale. Quand on pense à l'aide sociale, c'est souvent le CPAS qui vient en premier à l'esprit. Or, **l'image du CPAS est extrêmement négative dans l'esprit de nombreuses personnes**. Quand on leur parle de Droit à l'Intégration Sociale, la réponse est souvent « je n'irai jamais au CPAS ! ». **Il y a aussi des personnes qui n'osent pas demander d'autres aides** en plus du Revenu d'Intégration. On constate également une aggravation globale du non-recours aux aides sociales par suite de la pandémie de coronavirus. Les services sont moins accessibles physiquement et la crise a encore creusé les inégalités sociales. C'est un enjeu important aujourd'hui alors que l'on a du mal à voir le bout du tunnel et que ma crise semble devoir durer encore pendant des mois.

4.8.3 Enseignements des parcours socio-administratifs des personnes

Les démarches attendues par les institutions sont parfois éloignées voire disproportionnées par rapport aux situations concrètement vécues par les personnes. De plus, la fréquence des changements de statuts augmente dans les parcours des personnes pour des raisons de transitions de la vie, de risques sociaux classiques, d'événements familiaux, mais ils sont aussi suscités et encouragés par les dispositifs d'activation appliqués dans les dispositifs sociaux.

L'analyse de parcours de groupes de personnes vulnérables souligne une consolidation d'un « espace de précarités » avec des passages de statuts précaires vers d'autres statuts précaires de plus en plus fréquents et des parcours de plus en plus instables. **Un nombre croissant de personnes passe momentanément du chômage à l'emploi précaire, de l'emploi au CPAS, du CPAS à l'emploi, de la maladie à l'invalidité, etc.** Ces parcours sont entrecoupés de moments où la personne ne perçoit plus aucun revenu propre (en lien avec la sécurité sociale au sens large). **À titre illustratif, un cinquième**

des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en 2010 en Région bruxelloise ont un «statut inconnu» au niveau de la sécurité sociale dans les deux ans qui suivent. Il est probable qu'une partie de ce groupe vive dans une situation de grande pauvreté, ou, au mieux, se retrouve en situation de dépendance financière par rapport à un partenaire (ou un autre membre du ménage).

L'instabilité des revenus du travail (précaire), de remplacement, ou de survie, et les situations «d'entre-deux statuts», engendrent une dégradation des situations de vie dans toutes leurs dimensions (logement, santé, éducation, alimentation, famille, loisirs, repos et activités culturelles, etc.). Ces périodes d'«entre-deux statuts» tendent à se prolonger et sont particulièrement propices à des situations de sous-protection sociale (non-connaissance, non-accès, exclusion des droits, non proposition, non-demande, etc.).

Les organismes de protection sociale sont sous pression entre, notamment, l'application des changements de législations, la gestion des données et des flux, l'équilibre budgétaire, les transferts de compétences, les nouvelles demandes... Cela renforce la relation asymétrique, entre usagers et intervenants. Nombreux en effet sont les intervenants qui voient leurs rôles et missions de départ se transformer vers un renforcement de l'évaluation, du contrôle, et éventuellement, vers l'application de sanctions temporaires ou définitives.

4.8.4 Les enjeux de l'automatisation des échanges de données

L'automatisation des transferts de données individuelles permet, pour certaines prestations, d'améliorer l'accès aux droits sociaux, mais elle n'est pas forcément synonyme d'automatisation d'octroi des droits sociaux. L'automatisation d'un droit dépend d'abord d'une décision politique (par exemple le BIM). Par ailleurs, dans le cadre de l'automatisation de transferts de données, bien des problèmes peuvent persister pour des personnes, pour des institutions et entre institutions. Des opérations humaines d'entretien de bases de données, d'analyse et de traitement sont aussi nécessaires que l'adaptation des systèmes de chaque institution, pour garantir la qualité des informations (correctes, mises à jour, etc.), éventuellement établir de nouvelles manières d'octroyer des droits sociaux aux personnes éligibles et afin d'être en accord avec la législation européenne en matière de protection des données (RGPD).

4.8.5 Des pistes pour améliorer la situation...

Le rapport sur le non-recours aux droits aborde de nombreuses idées de réformes, suggérées par les personnes interviewées. Parmi celles-ci on peut souligner **la réindividualisation des droits sociaux, la création d'une allocation ou d'un revenu universel, d'une mutuelle universelle, des demandes de réformes des politiques économiques en matière d'aide sociale.**

D'autres idées ressortent également comme des réformes en matière de logement, d'éducation, de formation des citoyens et des intervenants ou **la nécessité d'aider les personnes en allant vers une simplification des démarches, des procédures, de la réglementation** pour atteindre une meilleure effectivité des droits, pour une protection sociale pour tous, garantie par tous les niveaux de pouvoirs.

4.9 Intervention du centre LUCAS de la KU Leuven. Présentation « Le bien-être chez l'enfant et le jeune fragilisé ».³⁵

Madame Nele VAN DEN CRUYCE est docteur en sociologie et collaboratrice scientifique de LUCAS, centre de recherche et de consultance en matière de soins de la KU Leuven.



Jusqu'à présent, la commission n'avait pas abordé la thématique de la santé mentale dans le cadre de la précarité infantile. L'intervention de Madame Van den Cruyce vise donc à pallier cette absence. Elle a commencé par la présentation du centre LUCAS, de la KU Leuven au sein duquel elle mène des recherches. Il s'agit d'un centre d'expertise interdisciplinaire dans le domaine de la santé et du bien-être. Spécialisé dans la recherche participative et sur les politiques de soins de santé. **Le Centre mène notamment des**

recherches sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, et est précurseur en la matière en Belgique.

4.9.1 Le bien-être mental chez l'enfant et le jeune

L'un des premiers points soulignés est celui du bien-être mental chez l'enfant et le jeune. **Aujourd'hui le constat est que beaucoup de jeunes de moins de 18 ans souffrent d'un mal-être mental.** En 2021, un jeune sur cinq souffrait de problèmes mentaux et la crise du COVID a nettement renforcé cette tendance. Ce constat est notamment confirmé par différentes enquêtes. Selon une enquête de l'Unicef menée entre 2020 et 2022³⁶, **16,3% des jeunes Belges de 10 à 19 ans sont atteints d'un trouble mental.**

Or, selon Madame Van den Cruyce, nous nous trouvons face à un défi structurel par suite d'un sous-financement du système de santé mentale. Seuls 2% du budget santé sont consacrés à la santé mentale et la majorité du budget santé mentale est investie dans la création de « lits » (places dans les hôpitaux et centres d'accueil) et non dans la prévention et les soins ambulatoires. Résultat : **trop de jeunes sont sur des listes d'attente pour bénéficier d'une prise en charge** par des professionnels de la santé mentale, et les attentes sont très longues.

4.9.2 Les déterminants sociaux du bien-être

La précarité qui induit un mécanisme de pauvreté générationnelle, comme cela a été souligné lors des contributions et études présentées par les précédents intervenants au cours des différentes sessions de cette commission, joue un rôle similaire lorsque l'on aborde la thématique de la santé. La pauvreté exerce un impact sur tous les types de capital : apprentissage, développement cognitif, contact social, etc. On constate ainsi qu'**un enfant de 4 ans en situation de pauvreté connaît deux fois moins de mots de vocabulaire qu'un autre enfant vivant dans une famille plus aisée.**

En situation de pauvreté, 30% des enfants sont exposés au risque de ne pas pouvoir participer à des activités sociales, alors que dans la population générale, le chiffre est de 3%. La pauvreté augmente l'impact sur les pathologies psychologiques, elle augmente significativement le risque de retard

³⁵ <https://www.kuleuven.be/lucas/nl>

³⁶ <https://www.unicef.be/fr/plaidoyer/projets-et-campagnes/le-projet-what-do-you-think>

scolaire, de retard en matière de développement et d'apprentissage. On voit donc à quel point la précarité chez l'enfant influence son développement, sa socialisation et son bien-être et impacte son avenir.

Il est important de rappeler que la Belgique obtient de mauvais résultats en matière de pauvreté infantile. On considère qu'elle touche 1 enfant sur 5 en moyenne, la situation est disparate entre les différentes régions et elle est particulièrement critique **en Région de Bruxelles-Capitale où 23,3% des enfants grandissent dans un ménage ayant moins de 60% du revenu médian national**³⁷. Car il ne faut pas oublier que lorsque l'on parle de pauvreté infantile, il s'agit en réalité de pauvreté au sens large. En effet, l'enfant est tributaire du contexte qui l'entoure (famille, environnement, etc.). C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles il est difficile d'obtenir des statistiques centrées spécifiquement sur la pauvreté infantile.

4.9.3 Ménages les plus fragilisés : étude relative au sans-abrisme et à l'absence de chez-soi

Le problème de logement est crucial car il exerce un impact direct sur la pauvreté. Selon Madame Van den Cruyce, il est important de souligner qu'il n'est pas ici uniquement question de sans-abrisme, mais plus généralement de manque de chez-soi. Comme le montre l'étude européenne ETHOS³⁸, les familles en perte de logement ne finissent pas forcément en rue mais trouvent aussi des solutions précaires comme d'aller loger chez des amis ou dans des centres. Il faut aussi inclure dans cette thématique les familles qui disposent d'un logement inadéquat ou celles victimes de violences domestiques qui sont contraintes de quitter le domicile. C'est également ce que démontre l'étude européenne sur le sans-abrisme « Family Homeless in Europe³⁹ ».

Ce que l'on peut constater chaque fois, c'est que les situations de sans-abrisme sont majoritairement liées à la pauvreté, qu'il existe un sans-abrisme caché et qu'il est particulièrement important de prendre en compte la prise en charge de la violence domestique qui est elle aussi une cause importante de fuite du domicile pour des femmes avec enfants.

Les études soulignent unanimement que le sans-abrisme et l'absence de chez-soi hypothèquent la vie actuelle et future des enfants. Pour eux, le sans-abrisme est synonyme, entre autres, d'un sentiment de grande incertitude et d'anxiété, de restriction de la vie privée, d'interruption de parcours scolaire et de perte d'amis.

³⁷ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/salaires-mensuels-bruts-moyens>

³⁸ <https://www.feantsa.org/en/toolkit/2005/04/01/ethos-typology-on-homelessness-and-housing-exclusion>

³⁹ https://www.feantsaresearch.org/download/feantsa-studies_07_web3386127540064828685.pdf

	OPERATIONAL CATEGORY	LIVING SITUATION	GENERIC DEFINITION
Conceptual Category	ROOFLESS	1 People Living Rough	1.1 Public space or external space Living in the streets or public spaces, without a shelter that can be defined as living quarters
		2 People in emergency accommodation	2.1 Night shelter People with no usual place of residence who make use of overnight shelter, low threshold shelter
	HOUSELESS	3 People in accommodation for the homeless	3.1 Homeless hostel 3.2 Temporary accommodation 3.3 Transitional supported accommodation Where the period of stay is intended to be short term
		4 People in Women's Shelter	4.1 Women's shelter accommodation Women accommodated to experience of domestic violence and where the period of stay is intended to be short term
		5 People in accommodation for immigrants	5.1 Temporary accommodation/reception centres 5.2 Migrant workers accommodation Immigrants in reception or short term accommodation due to their immigrant status
		6 People due to be released from institutions	6.1 Penal institutions 6.2 Medical institutions (*) 6.3 Children's institutions/homes No housing available prior to release Stay longer than needed due to lack of housing No housing identified (e.g. by 18th birthday)
		7 People receiving longer-term support (due to homelessness)	7.1 Residential care for older homeless people 7.2 Supported accommodation for formerly homeless people Long stay accommodation with care for formerly homeless people (normally more than one year)
	INSECURE	8 People living in insecure accommodation	8.1 Temporarily with family/friends 8.2 No legal (sub)tenancy 8.3 Illegal occupation of land Living in conventional housing but not the usual place of residence due to lack of housing Occupation of dwelling with no legal tenancy illegal occupation of a dwelling Occupation of land with no legal rights
		9 People living under threat of eviction	9.1 Legal orders enforced (rented) 9.2 Re-possession orders (owned) Where orders for eviction are operative Where mortgagee has legal order to re-possess
		10 People living under threat of violence	10.1 Police recorded incidents Where police action is taken to ensure place of safety for victims of domestic violence
	INADEQUATE	11 People living in temporary/non-conventional structures	11.1 Mobile homes 11.2 Non-conventional building 11.3 Temporary structure Not intended as place of usual residence Makeshift shelter, shack or shanty Semi-permanent structure hut or cabin
		12 People living in unfit housing	12.1 Occupied dwellings unfit for habitation Defined as unfit for habitation by national legislation or building regulations
		13 People living in extreme over-crowding	13.1 Highest national norm of overcrowding Defined as exceeding national density standard for floor-space or useable rooms

Note: Short stay is defined as normally less than one year; Long stay in defined as more than one year.

(*) Includes drug rehabilitation institutions, psychiatric hospitals etc.

4.9.4 Des chiffres interpellants

Le constat est que le sans-abrisme et la précarité en matière de logement provoquent chez l'enfant des troubles du développement, du comportement, de l'apprentissage, de l'anxiété et des risques de dépression accrus. C'est une véritable hypothèque sur le reste de leur vie⁴⁰.

Une étude menée en 2022⁴¹ dénombre que de plus en plus de femmes et d'enfants tombent sans le sans-abrisme en Belgique. L'étude, menée dans quatre villes et régions (Charleroi, Namur, la partie sud

⁴⁰ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32488463/>

⁴¹ <https://www.eupoliticalreport.eu/fighting-homelessness-in-belgium/>

de la Flandre occidentale et la région de Vilvorde), pointe 3847 personnes sans-abris dans les quatre régions dont un tiers sont des femmes et un quart des enfants.

Si l'on élargit les conditions à la précarité de logement, on a dénombré 4394 enfants en Belgique directement concernés par la situation de logement de leurs parents. Ils vivent principalement dans des centres d'hébergement pour sans-abri, chez des parents/amis ou sont menacés d'expulsion.

4.9.5 Des pistes de réflexion

Madame Van den Cruyce souligne qu'au niveau local, les communes disposent cependant de divers outils pour agir. Tout d'abord, **le point clé tient en un mantra : « mesurer, c'est savoir »**. Sans connaissance de la situation locale, de la situation des familles et des personnes en difficulté il est difficile de pouvoir mettre en place des mesures efficaces et efficientes. Certes il est toujours possible de lancer des mesures pour améliorer le bien-être des plus jeunes, accompagner les familles, les informer, améliorer leur niveau de vie, etc. Mais encore faut-il pouvoir identifier les personnes qui en ont besoin et s'assurer qu'elles puissent y accéder.

La lutte contre l'exclusion liée au logement fait partie intégrante de la politique de lutte contre la pauvreté des enfants et de la politique sociale.

Il est aussi important de mettre en place **des mécanismes de détection et d'intervention précoces** (voir par exemple les initiatives flamandes comme Upstream Vlaanderen⁴², vzw Homie⁴³, etc.). Pour cela, il existe en Flandre des projets qui permettent de conseiller les familles par des moyens à bas seuil via un accompagnement individualisé via des coachs familiaux, des structures adaptées pour les jeunes (1 Gezin 1 Plan⁴⁴, Huis van het kind⁴⁵), du parrainage, etc. C'est un travail de proximité important et qui nécessite également la **mise en place d'une politique d'outreaching**.

Les enfants sont l'avenir et donc il importe d'investir dans leur bien-être !

⁴² Projet de détection en amont, mis en place dans certaines communes du Nord du pays, via des tests de vulnérabilité dans les écoles et l'intervention rapide pour éviter le décrochage scolaire et le sans-abrisme chez les jeunes

⁴³ <https://www.vzwhomie.be/>

⁴⁴ <https://www.1gezin1plan.be/>

⁴⁵ <https://www.huizenvanhetkind.be/>

5. Conclusion et pistes de travail

Tout au long des séances qui se sont tenues entre 2020 et 2021, ainsi qu'en 2023, **les différents intervenants invités par la Commission d'éradication de la pauvreté infantile de Berchem-Sainte-Agathe ont apporté un éclairage particulier sur les divers aspects de la précarité et de la pauvreté infantile.** Certains ont parfois quelque peu bousculé des idées reçues, affirmé des positions militantes. Tous ont fourni un travail précieux et de qualité afin de permettre aux membres de la Commission de réfléchir à des pistes concrètes pour améliorer la situation des enfants et des familles en situation de précarité.

Bien évidemment, nous savons, à notre échelon local, que les moyens sont limités. Malgré les actions menées par le Fédéral et le Régional, la recherche de financements complémentaires via des partenaires comme la Fondation Roi Baudouin, du mécénat privé ou des actions du type « Viva For Life » ne suffisent pas à pallier le manque de financement de la lutte contre la précarité infantile tant, aujourd'hui, les besoins sont importants.

Cependant, en sus de ce qui est déjà mis en place à Berchem-Sainte-Agathe (et qui n'est pas repris ici,) **nous pensons qu'il est possible d'améliorer localement la situation** et de proposer des pistes d'action supplémentaires. Commune, CPAS, asbl, bénévoles, etc. nombreux sont les partenaires berchemois qui peuvent à un niveau ou un autre **développer des initiatives pour essayer d'améliorer la situation des familles et des enfants précarisés qui sont sur notre territoire.** Cela doit commencer par une meilleure connaissance de la précarité au sein de notre commune, ce qui permettra d'identifier les familles que l'on peut aider, de déterminer des objectifs réalistes à atteindre et de mesurer l'efficacité des mesures que nous mettrons en place. Nous pouvons aussi profiter de notre Contrat de Quartier Durable pour lancer des initiatives et structures spécifiquement liées à la thématique au niveau de la Cité Moderne.

5.1 Connaître et identifier la pauvreté infantile à Berchem

Une des difficultés rencontrées lorsque l'on aborde le thème de la pauvreté infantile, c'est d'obtenir des données chiffrées et objectives. Il en existe au niveau national et régional, mais au niveau local les statistiques sont rares. Souvent, la précarité infantile est diluée dans les chiffres de la pauvreté en général et de celle des adultes en particulier. Il serait donc intéressant que le CPAS dispose d'une étude approfondie sur l'état de la précarité infantile à Berchem-Sainte-Agathe.

5.1.1 Faire un état des lieux de la pauvreté infantile

Il est important, comme l'a souligné mesdames Humblet (Observatoire de l'enfant) et Van Den Cruyce (KUL), d'avoir des données précises si l'on veut développer des projets avec des résultats attendus réalistes et objectivables. Il serait donc intéressant de **mener une enquête au niveau de la commune pour faire un état de lieux de la pauvreté infantile**, pour mieux comprendre ses mécanismes et identifier les actions qui pourraient être menées au niveau local.

5.1.2 Améliorer la détection des familles en situation de pauvreté

Il est souvent difficile d'identifier les familles en situation de précarité. Certaines sont connues des services sociaux, mais beaucoup d'autres se trouvent en zone grise. On l'a vu lors de l'intervention de

Madame Noël (Etude sur le non-recours aux droits), de plus en plus de personnes confrontées à la précarité passent sous les radars et n'activent pas leurs droits. Elles passent parfois d'un statut à l'autre et vivent dans la grande pauvreté, se retrouvant en situation de sous-protection sociale.

Si l'on veut éviter de découvrir un enfant précarisé au moment de son entrée en maternelle, **il est donc important de mettre en place des moyens pour identifier les familles en situation de précarité afin de pouvoir les accompagner et les aider à sortir de cette situation.** Pour cela, il faudrait créer :

- Des outils/indicateurs de pauvreté infantile afin d'identifier les familles en situation de précarité ;
- Cibler les quartiers d'habitations sociales (Hunderenveld et la Cité Moderne) et défavorisés ;
- Former les interlocuteurs potentiels de ces familles (service sociaux, administrations, écoles, etc.).

Cela pourrait se faire en organisant une collaboration entre les différents acteurs de la commune : CPAS, Service prévention, PMS, écoles, ONE, Comensia, etc.

5.2 L'accueil des enfants et des (futurs) parents

Pour tous les intervenants qui travaillent sur la thématique de la pauvreté infantile, un point ressort systématiquement : tous s'accordent à dire qu'**il faut améliorer l'accès dès le plus jeune âge et même avant la naissance pour les mamans à des structures d'accueil.** Il faut créer un processus d'intégration et de participation active des parents. Pour cela, il faudrait développer une politique volontariste et sociale. Voici des actions qui pourraient être mises en place à l'échelon local :

- Améliorer le soutien à la parentalité (notamment l'accueil prénatal) ;
- Augmenter le nombre de places en milieu d'accueil dès le plus jeune âge ;
- Favoriser l'accès au milieu d'accueil pour les familles précarisées, mener une politique plus équitable de distribution des places ;
- Favoriser la mixité dans les lieux d'accueil, éviter de fragmenter l'offre en créant des structures destinées à des publics cibles ;
- Pousser les familles à inscrire leurs enfants à l'école en regard de l'obligation scolaire dès 5 ans.

5.3 La transition vers l'école

L'arrivée à l'école est un point clé pour les enfants en situation de précarité, surtout lorsqu'ils n'ont pas bénéficié de structures d'accueil entre 0 et 3 ans pour leur permettre de se socialiser et d'acquérir les compétences de base pour s'intégrer en milieu scolaire.

Il est donc important de **travailler avec les écoles, les enseignants, les éducateurs pour apprendre à accueillir ces enfants non sociabilisés afin d'essayer de casser le cycle de l'exclusion et de l'échec scolaire qui participe au phénomène de précarité générationnelle.**

On pourrait pour cela :

- Créer des formations pour permettre au personnel scolaire de détecter ces enfants et de les accompagner plus spécifiquement pour améliorer leur intégration ;

- Créer un rôle de référent dans les écoles pour soutenir les enseignants dans ces démarches ;
- Travailler avec la PMS pour trouver le meilleur accompagnement psychosocial possible pour que les enfants puissent rattraper leur retard et mieux s'intégrer dans le système scolaire.

5.4 Agir sur les facteurs de déprivation

Comme nous l'avons vu lors des présentations faites à la Commission, différents travaux et études ont identifié **17 items qui constituent des indicateurs de pauvreté et de déprivation infantile**. On considère qu'un enfant se trouve en situation de précarité lorsqu'il n'accède pas à au moins 3 de ces items. Pour rappel, ces indicateurs sont les suivants :

1. Enfant - Quelques habits neufs (pas de deuxième main)
2. Enfant - Deux paires de chaussures de la bonne pointure
3. Enfant - Fruits et légumes frais chaque jour
4. Enfant - Viande, poulet, poisson ou équivalent végétarien chaque jour
5. Enfant - Livres à la maison adaptés à l'âge de l'enfant
6. Enfant - Équipements de loisirs extérieurs
7. Enfant - Jeux d'intérieur
8. Enfant - Activités régulières de loisirs
9. Enfant - Célébrations d'occasions spéciales
10. Enfant - Invitation d'amis à venir jouer et manger de temps en temps
11. Enfant - Participation à des excursions et fêtes scolaires
12. Enfant - Vacances
13. Ménage - Remplacement de mobilier usé
14. Ménage - Absence d'arriérés de paiement
15. Adultes dans le ménage - Accès à internet
16. Ménage - Logement adéquatement chauffé
17. Ménage - Accès à une voiture pour usage privé

On le voit, ces items touchent à de nombreux domaines de la vie courante, un certain confort matériel, l'accès à l'éducation, le temps libre, l'alimentation, l'accès au logement, les revenus, etc. Pour un certain nombre de ces indicateurs, il existe déjà des aides possibles, via notamment le CPAS, des infrastructures communales (infrastructures sportives et culturelles), via une collaboration avec des asbl, etc.

Si l'on parvient à mieux détecter les enfants en situation de précarité, on peut envisager de mieux cibler et de renforcer les aides pour améliorer la situation :

- De renforcer les aides socioculturelles (aide à l'inscription aux clubs sportifs, sorties culturelles, etc.) ;
- Les aides matérielles (fourniture d'un ordinateur, bons d'achats, vêtements, etc.) ;
- Les aides alimentaires (fournir des repas, donner accès à l'épicerie sociale, etc.) ;
- Les aides au logement (primes, remise en état de logements, etc.) ;
- Faciliter l'accès aux bibliothèques FR/NL ;
- Organiser une prêterie « enfants » ;
- Etc.

5.5 Mise en place d'un plan d'accompagnement social spécifique pour les familles précarisées

Plus généralement, on peut imaginer la création d'un plan spécifique d'aide sociale pour les familles monoparentales ou les familles nombreuses précarisées. **Ce plan pourrait regrouper à la fois des aides matérielles et une guidance, un accompagnement des familles par le biais de divers acteurs institutionnels et associatifs.** L'objectif serait de soulager les familles autant que possible sur le plan matériel, permettre aux mères et aux pères de jouer leur rôle de parents et surtout aux enfants d'évoluer dans un climat moins précaire et ainsi mieux s'intégrer dans le système éducatif. Cela pourrait se traduire par :

- Un accompagnement ou coaching du/des parents (social, psychosocial, aide à la parentalité, cours de langues, etc.), l'objectif étant un *empowerment* des personnes ;
- Une prise en charge du ou des enfants dans des structures d'accueil et/ou accompagnement de ces derniers au niveau scolaire pour qu'ils s'intègrent et n'accumulent pas de retard ;
- La création d'un réseau de partenaires à 360° (santé, loisirs, ONE, CPAS, asbl, etc.) afin de couvrir toutes les problématiques auxquelles sont confrontées les familles précarisées ;
- Réaliser un memento pratique, une cartographie des institutions, des aides et des partenaires sur la commune, voire un site web ;
- Trouver des bénévoles pour aider/accompagner des familles ;
- Développer des projets originaux ou existants (comme par exemple l'initiative MIRIAM⁴⁶) sur le territoire.

5.6 La problématique du logement

La commune et le CPAS de Berchem disposent de peu de logements (parc locatif) en dehors de logements d'urgence. Les logements sociaux sont la propriété de Comensia et sont gérés par la SISF. En dehors des rénovations entreprises au niveau de la Cité Moderne pour remettre en ordre des logements insalubres et/ou inoccupés, le parc de logements sociaux n'augmentera pas à court ou moyen terme dans la commune. Ce n'est donc pas un levier possible pour améliorer cet aspect particulier de la précarité.

La seule possibilité en matière de logements serait d'inciter des propriétaires privés à accueillir des familles précarisées et à pratiquer des tarifs sociaux. Ce n'est pas chose aisée, la confiance des propriétaires envers les allocataires sociaux est souvent très faible voire inexistante. De plus, beaucoup de petits propriétaires misent sur les loyers pour compléter leurs revenus ou une pension souvent insuffisante et se retrouver face à un locataire qui ne paye plus peut entraîner des conséquences importantes. Peut-être faudrait-il trouver des incitants pour cela, des financements pour la remise en état de logements, pour garantir le paiement des loyers ou pour aider les familles précarisées à les payer.

Le CPAS s'est engagé dans plusieurs projets de logements d'urgence sur la commune. Il s'agit d'une nécessité au vu des demandes et des besoins. Plusieurs intervenants ont également souligné le besoin

⁴⁶ <https://www.mi-is.be/fr/miriam>

d'avoir suffisamment de logements de ce type pour faire face aux situations d'urgence. Enfin, plusieurs projets de création de nouveaux logements, à finalité sociale ou à loyers modérés, vont être construits sur la commune par des acteurs parapublics ou régionaux.

Par ailleurs, la commune et le CPAS peuvent également être vigilants lorsqu'il y a une opportunité d'acquisition d'un bien destiné au logement en fonction bien évidemment des contraintes financières et aussi des possibilités d'obtenir des subsides.

5.7 Anticiper l'évolution démographique de la Commune

On le voit en analysant les statistiques démographiques **la population berchemoise rajeunit, elle se diversifie et le nombre de familles avec enfant augmente. Cela implique de nouveaux besoins en termes de petite enfance, d'éducation, d'infrastructures publiques, d'offre de logements adaptés, etc.**

A cela il faut ajouter la situation sociale des habitants qui marque une tendance à la fragilisation, avec une augmentation importante du nombre de bénéficiaires du RIS et ne pas négliger les effets à long terme de la crise liée à la pandémie de covid-19, notamment sur les plus jeunes (décrochage scolaire).

La composition de notre population change également avec un phénomène de migration intrarégional et l'arrivée de familles en provenance des communes plus pauvres de Bruxelles.

Il sera donc important d'anticiper ces différents facteurs, surtout dans une période de rigueur budgétaire. Les économies que nous pourrions faire maintenant en repoussant certains investissements destinés à accompagner une population précarisée ou en risque de précarisation pourraient entraîner des conséquences à long terme et demander des efforts beaucoup plus importants dans le futur.

5.8 Concernant la problématique du non-recours aux droits

Une réflexion sur le non-recours aux droits devrait être menée au sein de la commune. C'est un sujet difficile à cerner car les causes sont multiples : matérielles (difficultés à se déplacer, fracture numérique, etc.), culturelles (honte de demander de l'aide, problèmes de langue, etc.), institutionnelles (durée et complexité des démarches), etc.

Cette réflexion doit impliquer les acteurs présents sur le territoire communal : CPAS, pôles de proximité, asbl, Service prévention de la commune, membres de la Coordination Sociale, antennes Lisa, etc. Il doit être possible d'améliorer la façon d'informer les personnes sur leurs droits, de simplifier certaines démarches administratives et de les accompagner.

Pour cela, il sera intéressant d'observer le travail mené actuellement sur le projet Town care manager par le CPAS qui a mis la problématique du non-recours aux droits en matière de santé au cœur de son travail et de s'en inspirer, ou encore le recrutement d'une informaticienne publique dont le rôle est d'aider les personnes en précarité numérique.